

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Rapports des Présidents de Commissions

Mesure requis : Le Congrès mondial de la nature est prié de RECEVOIR et d'EXAMINER les rapports des Présidents des Commissions.

Rappel

Les rapports quadriennaux des Présidents des Commissions de l'UICN, pour la période 2005–2008, sont joint comme suit :

- Commission de la gestion des écosystèmes
- Commission de l'éducation et de la communication
- Commission des politiques environnementales, économiques et sociales
- Commission du droit de l'environnement
- Commission de la sauvegarde des espèces
- Commission mondiale des aires protégées

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) Rapport 2005–2008 du Président, Hillary Masundire

Le présent rapport résume certaines des activités et réalisations principales de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) ainsi que les défis qu'elle a dû relever dans la période intersessions 2005–2008.

Le mandat de la CGE

Le Congrès mondial de la nature de Bangkok a approuvé le mandat de la CGE et lui a donné la **mission** suivante :

Offrir des avis experts sur des méthodes intégrées de gestion des écosystèmes naturels et modifiés, en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable.

La **vision** de la CGE est celle d'un monde où *des écosystèmes en bonne santé entretiennent la vie et soutiennent le développement.*

Son **but** consiste à *harmoniser les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes dans le monde entier.*

Pour y parvenir, la CGE avait pour **objectif** de *Promouvoir l'adoption de l'approche par écosystème et fournir des orientations sur son application à la gestion des paysages terrestres et marins.*

Les travaux de la CGE étaient organisés sur une base thématique et régionale.

Il y avait cinq **Thèmes**, chacun placé sous la direction d'un responsable de thème

- Promouvoir la compréhension et l'application de l'approche par écosystème
- Restaurer les écosystèmes et les paysages
- Améliorer la connaissance des services écosystémiques et leur valorisation
- Élaborer et diffuser des indicateurs de l'état des écosystèmes
- Élaborer et diffuser des outils de gestion des écosystèmes

Les travaux étaient organisés au niveau régional et chaque région avait à sa tête un vice-président régional. Les régions étaient les suivantes :

- Afrique australe
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
- Asie du Sud-Est
- Asie du Sud
- Japon
- Chine
- Europe de l'Est
- Europe de l'Ouest
- Amérique du Nord
- Mésio-Amérique
- Amérique du Sud

Les responsables de thèmes et les vice-présidents régionaux forment le **Comité directeur** avec le Président adjoint de la Commission.

Progrès

Voici un choix des réalisations de la CGE depuis 2005.

Le Comité directeur de la CGE a tenu trois réunions, chacune accompagnée d'un atelier technique :

- 2005 Colombo, Sri Lanka - Atelier intitulé « *Réponse aux catastrophes : application de l'approche par écosystème pour remédier aux catastrophes* ». Cet atelier a eu lieu dans le sillage du tsunami de l'océan Indien de décembre 2004 et était co-organisé par le gouvernement de Sri Lanka et le Bureau de l'UICN à Colombo.
- 2006 Amman, Jordanie - Atelier intitulé « *Les zones arides, des trésors cachés* ». L'atelier s'est concentré sur la gestion et la restauration des écosystèmes des zones arides et a préparé la participation aux cérémonies de l'Année internationale des déserts, à Alger, en Algérie, en décembre 2006. L'atelier était co-organisé par le gouvernement de la Jordanie et le Bureau régional de l'UICN pour WESCANA.
- 2007 Villa de Leyva, Colombie - Atelier intitulé « *Application de l'approche par écosystème en Amérique latine* ». L'atelier était co-organisé par le gouvernement de la Colombie, par l'intermédiaire de l'Institut Alexander von Humbolt, et le Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud (SUR).

Chacun des ateliers a mis en évidence l'efficacité de l'application de l'approche par écosystème en diverses circonstances. Les participants ont insisté sur la nécessité de disposer de plus d'orientations concernant l'application de l'approche par écosystème. Depuis sept ans, la CGE a organisé des ateliers semblables en Malaisie, en Thaïlande et au Botswana.

Le Secrétariat a pris une mesure d'importance vitale pour améliorer le fonctionnement futur de la Commission en décidant de mettre sur pied une nouvelle base de données (qui simplifie et rend plus efficace le processus d'identification des qualifications et de l'expérience des membres) et de procéder à la réinscription de tous les membres dans le système avec de nouvelles informations.

1. L'approche par écosystème est l'axe principal des activités de la Commission. Sous ce thème, la CGE a renforcé ses relations avec :

- La **CDB** qui passera en revue l'application de l'approche par écosystème à la COP 9 à Bonn, Allemagne, en mai 2008. Dans le cadre des préparatifs de cette COP, le SBSTTA 12 (Paris, juillet 2007) a demandé au Secrétaire exécutif :
Inviter, sous réserve des ressources disponibles, la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation et les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar à communiquer leurs optiques sur les moyens de renforcer la capacité de comprendre, interpréter et appliquer l'approche par écosystème et de fournir des informations sur les possibilités de financement, de ressources humaines et autres ressources afin d'accroître l'application de l'approche par écosystème. (Paris, France, juillet 2007).
- À Paris, au SBSTTA 12 (juillet 2007) de la CDB, le responsable thématique de l'approche par écosystème a dirigé, avant la réunion, une séance de formation sur l'approche par écosystème pour les délégués, en anglais et en français, ainsi qu'une réunion parallèle qui a eu beaucoup de succès, sur le thème « L'approche par écosystème -- expérience d'application pratique ».
- Une séance de formation sur l'approche par écosystème a été organisée par la CGE à l'occasion de l'atelier sur « le partage de l'information et les meilleures pratiques » pour la Société zoologique de Francfort et les Parcs nationaux de Tanzanie, dans le Parc national du Serengeti (mai 2006). Cette formation a aussi été organisée pour aider l'équipe chargée des écosystèmes de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis à concevoir des *Notions élémentaires d'approches par écosystème en matière de gestion pour les ressources marines et côtières* (décembre 2005).
- La **CCD** : la CGE a participé à la COP à Nairobi, Kenya en 2006 :
 - Promotion et mise en œuvre de l'approche par écosystème en tant que politique globale pour la gestion des zones arides au niveau des paysages. Orientations sur la planification et la gestion, en particulier pour les besoins de conservation et de mise en valeur des zones arides.

- Avancement des connaissances et de la compréhension du rôle et des valeurs des services écosystémiques des zones arides.
 - Appui aux processus multilatéraux en ce qui concerne les moyens d'existence durable et la conservation des fonctions écosystémiques dans les zones arides.
 - En décembre, 2006, la CGE a également participé aux cérémonies de l'Année internationale des déserts à Alger, Algérie.
- **L'Amérique du Sud** – Plusieurs ateliers ont été organisés, parfois en collaboration avec SUR et d'autres Commissions pour examiner des questions telles que :
 - Promotion de l'approche par écosystème dans les corridors et les aires protégées
 - Application de l'approche par écosystème dans le Programme national pour les aires protégées
 - Promotion de l'approche par écosystème dans la gestion des zones humides.
- **L'Asie du Sud et du Sud-Est** – Les activités ont porté sur l'application de l'approche par écosystème dans deux contextes :
 - La gestion intégrée des zones humides du delta du Mékong et plus généralement du Viet Nam. Des ateliers sur l'approche par écosystème sur le terrain ont eu lieu dans le delta en 2006 et un atelier de suivi de haut niveau consacré au changement des politiques a eu lieu à Hanoi en janvier 2008. Des exposés sur les travaux de la CGE dans ce domaine ont été donnés à la réunion du « Forum de l'environnement Asie-Europe » (Jakarta 2005).
 - La CGE a été invitée à contribuer à la planification et à la mise en œuvre d'une session de formation des formateurs pour les insulaires des Caraïbes et des océans Indien et Pacifique (Bangkok, décembre 2006) en vue de préparer le document de la CDB « L'approche par écosystème et les petites îles » pour le SBSTTA 12 en 2007.
- **L'Afrique australe**
 - En Afrique australe, une des principales activités de la CGE a été la rédaction du Plan de gestion du delta de l'Okavango – un excellent exemple de partenariat entre un gouvernement et la Commission. Le plan a été inauguré le 2 février 2008, dans le cadre des cérémonies de la Journée mondiale des zones humides.
 - La CGE a soutenu activement des initiatives régionales de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).
- **Europe de l'Est** – Le deuxième atelier international sur la ceinture verte de l'Europe, la première réunion de la « Ceinture verte fennoscandienne et des États de la Baltique » a eu lieu au Parc national de Lahemaa, en Estonie, en coopération étroite avec l'université des sciences de la vie de Tartu. La vision de la ceinture verte de l'Europe consiste à créer l'ossature d'un réseau écologique qui irait de la mer de Barents à la mer Noire – un symbole mondial de la coopération transfrontière en matière de conservation de la nature et de développement durable.
- **Europe de l'Ouest**
 - Développement de politiques, en Europe et dans l'Arctique, concernant l'approche par écosystème dans le contexte de la gestion des zones marines. L'Union européenne est en train de préparer une nouvelle directive (directive relative à la stratégie pour le milieu marin) qui est l'application juridique et pratique de l'approche par écosystème aux zones marines.
 - Une conférence sur l'application de l'approche par écosystème à la pêche a eu lieu à Bergen en septembre 2006. Elle était organisée par la Norvège et l'Islande avec l'appui technique de la FAO.
- **Amérique du Nord** – Diverses fonctions de représentation, par exemple :
 - À la conférence de la CMAP qui avait pour but de réviser les lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées et qui a conduit à la rédaction du nouveau « Projet de lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées ».

2. Indicateurs de l'état des écosystèmes

Mesurer l'état de la nature : concepts et indicateurs, Prague, 19-20 octobre 2006. L'atelier a rassemblé un groupe d'experts des indicateurs qui ont discuté des difficultés de la mise au point d'indicateurs au niveau de l'écosystème pour l'état des écosystèmes de la planète. C'est un bon exemple de suivi des rapports de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. Dans le cadre de cette initiative, il est possible de collaborer avec d'autres organisations telles que le PNUE-WCMC, la Society for Conservation Biology, The Nature Conservancy et avec d'autres Commissions de l'UICN, etc.

3. Restauration des écosystèmes

- *Restauration des paysages forestiers* - Conception de méthodes de restauration des écosystèmes à l'échelle des paysages (parce que c'est à cette échelle que les processus écologiques clés et la conservation de la biodiversité fonctionnent), en liaison avec le Global Partnership on Forest Landscape Restoration - un réseau libre d'organisations ayant les mêmes vues et intéressées par la restauration des paysages forestiers (UICN, CDB, Banque mondiale, UK Forest Commission, FAO, US Forest Service, OIBT, Ghana Forest Research Institute, etc.).
- *Outil de restauration des paysages* - un outil informatique d'appui à la décision pour planifier la restauration à l'échelle des paysages, faciliter les discussions entre acteurs ce qui conduira à prendre des décisions avec une meilleure connaissance des choix possibles et de leurs conséquences. L'outil a été testé dans la pratique avec des membres de la CGE dans le nord de la Thaïlande (2006) et des séances de formation ont été offertes au département de géographie de l'université de Chiang Mai sur l'utilisation de cet outil (2007).
- Une conférence spéciale sur la restauration des paysages forestiers, organisée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières et coparrainée par la CGE a eu lieu en Corée, en mai 2007. Plus de 400 participants y ont assisté et deux ouvrages sont en préparation et seront probablement publiés par Springer.
- La CGE fait partie du « Consortium secteur privé et biodiversité » et aide à concevoir une nouvelle initiative de restauration et de conservation avec HOLCIM, une grande entreprise multinationale qui exploite des carrières et produit du ciment.

4. Services écosystémiques

Durant la période du rapport, ce thème était centré sur trois objectifs :

- Stimuler et faciliter l'intégration des services et valeurs des écosystèmes dans les études de cas en cours sur la gestion des écosystèmes et stimuler la réalisation de nouvelles études de cas.
 - En 2005/2006, a été réalisée une Enquête pilote sur les études de cas portant sur le rôle de la gestion des écosystèmes pour la fourniture de services écosystémiques et de moyens d'existence durables.
 - Plusieurs projets sont en cours dans le cadre de cette activité, notamment un projet sur la restauration des écosystèmes à Baviaanskloof, Afrique du Sud, intitulé PRESENCE (sigle anglais de restauration participative des services écosystémiques et du capital naturel dans le Cap oriental), auquel participent de nombreux partenaires locaux. Il existe de bonnes possibilités d'établir un engagement à long terme dans la région, dans le cadre d'un Village de recherche qui offre des équipements et des locaux aux étudiants et à d'autres chercheurs appliquant l'approche par écosystème et le concept de services écosystémiques pour la restauration des écosystèmes.
- Rédiger des lignes directrices et des manuels pour l'évaluation, la valorisation et le financement des services écosystémiques, en collaboration avec d'autres programmes et bureaux régionaux de l'UICN.

- Un programme a été mis au point pour la formation à une compréhension améliorée des services et valeurs écosystémiques ; axé, à l'origine, sur les zones humides, il pourra, à l'avenir, être élargi à d'autres écosystèmes.
 - Des cours ont été donnés pour le Projet sur les zones humides et la réduction de la pauvreté, organisé par Wetlands International au Kenya (novembre 2006) et au Sénégal (mai 2007), ainsi que pour le cours de formation coréen sur l'évaluation économique des zones humides organisé par le Projet PNUD/FEM pour les zones humides de Corée (octobre 2007).
 - Des lignes directrices sur l'évaluation des zones humides ont été rédigées pour Ramsar et la CDB et pour le Paiement des services écosystémiques (conjointement avec le programme WANI de l'UICN).
- Faciliter l'accès aux données disponibles, en collaboration étroite avec les bases de données et les centres d'échange des sites Web tels que www.naturevaluation.org <<http://topshare.wur.nl/naturevaluation>>.
 - Une base de données contenant plus de 200 études de cas a été mise sur pied et servira de base au choix et à la communication d'une série d'exemples démontrant comment focaliser les travaux de la CGE et renforcer les liens avec les membres au niveau local, dans les domaines des services écosystémiques, de la valorisation et du financement et des liens avec les moyens d'existence et l'allègement de la pauvreté (en d'autres termes l'approche par écosystème).
 - Des contacts ont été pris avec Conservation International (CI) en vue d'établir un lien entre la base de données de la CGE sur les études de cas et l'interface de cartographie Internet de CI sur les services écosystémiques. Les progrès concernant ces activités seront présentés au Congrès mondial de la nature de Barcelone.

5. Outils de gestion des écosystèmes

- Mettre au point un outil de télédétection opérationnel permettant d'évaluer l'efficacité de la Convention de Ramsar et d'autres accords sur l'environnement.
- Démontrer le lien entre la croissance urbaine rapide et le régime des précipitations. L'objectif de cet outil est d'identifier l'impact de la réaffectation des terres à grande échelle sur le climat local et régional.
- Concevoir un module d'apprentissage pour le American Museum of Natural History (AMNH) en mesure de fournir une vue d'ensemble des données écologiques que l'on peut tirer de la télédétection ainsi qu'une étude des modèles écologiques qui appliquent des données de télédétection.

Publications, exposés et documents

- Andrade Pérez, Angela. (ed.) 2007. Aplicación del Enfoque Ecosistémico en Latinoamérica. CEM-IUCN. Bogotá, Colombia. CEM/PNUMA/INSTITUTO HUMBOLDT/TROPENBOS INTERNATIONAL (études de cas présentées lors d'un atelier organisé à Villa de Leyva, Colombie; elles seront traduites en anglais en 2008).
- Bulletin électronique bimensuel « Écosystèmes » traduit par des bénévoles de la CGE en arabe, chinois, espagnol, français et russe et que les bureaux nationaux et régionaux de l'UICN utilisent pour informer les membres de l'Union.
- Biodiversity & Livelihoods – Where the Ecosystem Approach can take us. A report by the IUCN Commission on Ecosystem Management. September 2006.
- De Groot, Rudolf, Mishka Stuij, Max Finlayson and Nick Davidson. 2006. Valuing Wetlands: guidance for valuing the benefits derived from wetland ecosystem services (66 pp). Ramsar Technical Report No. 3, CBD Technical Series No. 27.
- Hasan, Nordin (2008 forthcoming). Promoting the Ecosystem Approach: Case Studies from CEM Members, Gland, Switzerland and Cambridge.
- Kaufmann, R. K., Seto, K. C., Schneider, A., Zhou, L., and Liu, Z. "Climate Response to Rapid Urban Growth: Evidence of a Human-Induced Precipitation Deficit," *Journal of Climate* 20(10): 2299-2306.

- Lamb, D., Erskine, P. and J. Parrotta. 2005. Restoration of degraded tropical forest landscapes. *Science* 310: 1628-1632.
- Masundire, H. M (2007) *Applying the Ecosystem Approach to IWRM: a case for the Zambezi River Basin*. Document présenté au dialogue des acteurs dans le cadre de l'initiative sur la participation et les réseaux de la Stratégie GIRE pour le bassin du Zambèze. Victoria Falls, Zimbabwe, 27–29 novembre 2007.
- Masundire H M (2007) *Applying the Ecosystem Approach in Major Water Infrastructure Developments*. Document d'orientation présenté au séminaire régional SADC/EAC/NEPAD/AMCOW/PNUJ sur les grands projets d'infrastructure hydraulique en Afrique : équilibrer les aspects économiques, environnementaux et sociaux pour obtenir des résultats durables. 25–27 juillet 2007, Swaziland.
- Masundire, H M (2006). Opportunities for Synergies in Planning and Implementing Projects for Biological Diversity and Combating Desertification in Africa. Document présenté à la conférence UNU/CCD sur les zones arides pour marquer l'Année internationale des déserts, Alger, Algérie, décembre 2006.
- Masundire H M (2006). *Which place for Biodiversity in EU Development Cooperation?* Document d'orientation présenté à la conférence sur la biodiversité dans la coopération au développement de la Commission européenne, Paris, France, septembre 2006.
- Mulder, I. & M. Zylstra. 2006. Pilot Survey of Case Studies on the role of Ecosystem Management in providing Ecosystem Services (Nov. 2005–Feb. 2006).
- Mulder, I. Global Survey of case studies on Payment for Ecosystem Services (PES) funded by Forest Trends (March–September 2005)
- Recovery from the Indian Ocean Tsunami – Guidance for Ecosystem Rehabilitation incorporating livelihoods concerns. Information paper. February, 2005. IUCN, Gland, Switzerland.
- Remm, K.; Külvik, M.; Mander, Ü.; Sepp, K. (2004). Design of the Pan-European Ecological Network: A national level attempt. Jongman, R.H.G.; Pungetti, G. (eds.). *Ecological Networks and Greenways. Concept, Design, Implementation* (151-170). Cambridge: Cambridge University Press.
- Seto, K. C. and Fragkias, M. 2007. "Mangrove conversion and aquaculture development in Vietnam: A remote sensing-based approach for evaluating the Ramsar Convention on Wetlands," *Global Environmental Change* 17: 486-500.
- Shepherd, Gill (2006). *El Enfoque Ecosistémico: Cinco Pasos para su Implementación*. IUCN, Gland, Suiza y Cambridge, Reino Unido. x + 30 pp.
- Shepherd, Gill (2008 forthcoming). *'Using the Ecosystem Approach as an analytical tool: case studies from Central America, Africa and S.E. Asia'*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. viii + 150 pp.
- Smith, M., de Groot, D. and Bergkamp, G. (eds). 2006. *PAY: Establishing payments for watershed services*. IUCN, Gland, Switzerland, ISBN 13: 978-2-8317-0958-1 (82 pp.)
- Sudmeier-Rieux, K, H Masundire, A Rizvi and S Rietbergen (eds) (2006). *Ecosystem, Livelihoods and Disasters: an integrated approach to disaster risk management*. IUCN/CARE/IMWI.
- Verschuuren, B. Development of a Clearing House on Valuation and Financing of Water Ecosystem Services (July 2005–March 2006), funded by IUCN-WANI.

Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

Rapport 2005–2008

du Président, Keith Wheeler

Introduction

La Commission de l'éducation et de la communication (CEC) s'est efforcée au cours des quatre dernières années, depuis le Congrès de Bangkok, de s'acquitter de la mission adoptée pour la présente période quadriennale, à savoir :

*Encourager l'utilisation stratégique de la communication et de l'éducation, et servir de chef de file en créant un foyer d'apprentissage institutionnel visant à **influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.***

En entreprenant cette mission, la Commission a renforcé son rôle d'organe international regroupant des experts de la communication, de l'éducation et de l'apprentissage au service de la durabilité. Dans ces domaines, la tâche des membres de la CEC consiste à soutenir et renforcer le mandat mondial de l'UICN.

La CEC a établi un programme de travail dans le but d'accomplir la mission décrite ci-dessus en privilégiant trois domaines dans le Programme :

1. Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation (RMAC)
2. Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP)
3. Éducation en vue du développement durable (EDD)

Le présent rapport relate les progrès accomplis dans chacun de ces domaines.

Durant la période quadriennale 2005–2008, les effectifs de la CEC et sa structure dirigeante peuvent être qualifiés de dynamiques. Au début de 2005, la Commission a changé de président lorsque Denise Hamu, en poste pendant cinq ans, a quitté ses fonctions et a été remplacée par le Vice-président de la CEC, Keith Wheeler. Au cours des années qui ont suivi, la structure de la Commission a évolué, tout en continuant à privilégier vigoureusement les trois domaines mentionnés plus haut. Le Comité directeur officiel de la CEC est composé de 15 membres désignés du Comité directeur, qui garantissent une représentation tant thématique que régionale dans les discussions de la CEC relatives au Programme et à la gouvernance. Au cours de cette période quadriennale, la CEC a introduit, de façon stratégique, des présidents régionaux.

Le nombre d'adhésions à la CEC a augmenté au cours de ces quatre dernières années pour atteindre un total de plus de 600 membres représentant toutes les régions ; les régions les mieux représentées sont l'Europe et l'Amérique du Nord. La CEC s'est efforcée d'établir un équilibre régional, et plusieurs manifestations régionales (décrites ci-après) ont contribué au recrutement de membres supplémentaires en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient et en Océanie. La représentation des sexes au sein de la CEC est de 54 % pour les hommes et de 46 % pour les femmes.

En puisant dans ses fonds centraux, l'UICN a fourni un montant annuel de 203 000 francs suisses pour le Fonds de fonctionnement de la Commission, ainsi que des allocations budgétaires pour le personnel travaillant au siège. Pendant la période 2005–2008, le personnel rémunéré a augmenté, passant de 1,9 pendant la dernière période intersessions à quatre personnes contribuant au soutien des fonctions mondiales de la CEC à la fin de 2008. Également pendant cette période, le budget de la CEC, grâce à des fonds versés par l'Agence suédoise de développement international (SIDA), a financé pendant deux ans le salaire d'employés à temps partiel au bureau de Bangkok de l'UICN. Des fonds supplémentaires ont été réunis pour réaliser des projets spécifiques de la CEC, notamment des boîtes à outils logiciels, la publication de lignes directrices, et un soutien aux réunions pour un montant total d'approximativement 70 000 francs suisses. Ces chiffres ne comprennent pas le nombre d'heures consacrées gracieusement par les membres de la CEC aux travaux de la CEC, au Programme de l'UICN et à ses membres.

Progrès et résultats les plus marquants

Objectif :

DRS 5.3E – Leadership dans le domaine du développement durable : le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation sera opérationnel d'ici à 2008. Il comportera des cours pratiques de perfectionnement, et mettra à profit les connaissances de l'Union, des acteurs clés et des universités, en tant que partenaires de l'initiative.

Progrès et résultats : Au cours des quatre ans écoulés, la CEC s'est employée à développer le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation (WCLM) dans plusieurs régions UICN de par le monde. Les nouveaux réseaux qui ont vu le jour aux États-Unis d'Amérique et au Canada se sont appuyés sur les établissements d'enseignement supérieur existants, et une série de manifestations régionales axées sur l'établissement de contacts et l'apprentissage a été organisée pour lancer des réseaux similaires dans d'autres régions. Ces manifestations régionales d'établissement de réseaux et d'échanges se sont déroulées en Méso-Amérique (2005), en Afrique australe (2006), et dans la Région arabe (2007), et une manifestation se déroulera en Australie/Nouvelle-Zélande (2008). Pour soutenir ces réunions, une série d'études exploratoires a permis de reconnaître les principaux acteurs et les problèmes les plus graves dans chaque région. Les activités du WCLM ont essentiellement porté sur deux thèmes. Le premier consiste à identifier les réseaux existants et à encourager l'édification de nouveaux réseaux régionaux. L'objectif à plus long terme est de créer des liens entre ces réseaux. Une autre activité de la CEC, plus formelle, consiste à établir des plans en vue de la création d'un institut de l'UICN. En 2006, l'UICN a signé un Mémoire d'accord avec l'Université des Nations Unies (UNU) à des fins de création de l'institut, le but étant d'offrir des cours en ligne de troisième cycle préparés par des institutions partenaires du réseau. Les objectifs de l'apprentissage et le programme des cours offerts dans le cadre de ce diplôme refléteront les DRS tels qu'ils ont été définis dans le Programme 2005-2008 de l'UICN, « Plusieurs voix, une seule Terre ». Ces deux activités connexes visent surtout à fournir sur Internet, aux praticiens du monde entier, les connaissances les plus récentes dispensées par des établissements agréés, dans des structures tant formelles qu'informelles. Chacune de ces activités répond à plusieurs nécessités pour les individus comme pour les établissements d'enseignement supérieur : amélioration du dialogue, échange de connaissances dans toutes les régions du monde et renforcement des capacités à des fins de durabilité.

Au nombre des principaux acteurs du WCLN figurent l'UNU, par l'intermédiaire de ses partenaires décernant des grades universitaires, la CEC de l'UICN, avec le soutien des deux présidents du WCLN, l'un de l'Université de Western Washington (États-Unis) et l'autre de l'Université de Royal Roads (Canada), et le réseau d'établissements d'enseignement supérieur établi dans chaque région. Une bonne centaine de doyens et de décideurs des établissements internationaux d'enseignement supérieur ont adhéré au concept du WCLN lors du Congrès de Bangkok en 2004. À la fin de 2008, le système d'attestation sera établi et le recrutement de la première promotion d'étudiants professionnels de l'Institut du WCLN pourra débuter.

Une coopération entre le Réseau d'apprentissage mondial de la Banque mondiale, l'Initiative de l'UICN pour l'eau et la nature, l'Université de Loja-Ecuador, l'UICN-SUR et l'UICN-ORMA a permis d'élaborer un modèle de renforcement des capacités des autorités locales et un cours à distance sur l'eau et le développement local, correspondant aux principaux domaines d'expertise de l'UICN, qui a eu une influence sur 150 participants de la région andine. Les premiers résultats s'étant avérés concluants, le cours sera adapté à la région mésoaméricaine.

Objectif :

DRS 4.3 – Activités de promotion. D'ici à 2008, l'UICN deviendra une source reconnue de connaissances et de motivation à l'appui d'un programme de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation (CESP), qui reliera les grandes conventions du domaine de l'environnement aux accords régionaux et à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). L'Union sera un partenaire important des programmes de travail des Conventions en matière d'EDD et de CESP.

Progrès et résultats : La CEC a joué un rôle actif dans les domaines de la CESP et de l'EDD pendant toute cette période quadriennale, fournissant des produits essentiels qui ont tiré parti de l'expérience substantielle du réseau et des partenaires de la CEC.

À l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, la CEC a participé à un processus qui s'est prolongé pendant deux ans dans le but de comprendre les besoins des gouvernements et de ses partenaires de la région Asie en termes de mise en œuvre de l'EDD, et leur contribution possible à la Décennie. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok a lancé un projet régional : « Projet Asie-Pacifique des indicateurs de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable » avec des fonds d'affectation spéciale japonais et l'Université australienne Macquarie. Des membres de la CEC de la région Océanie, ainsi que des membres du réseau mondial de la CEC ont participé à ce projet par itérations. Le projet a permis d'élaborer et de publier les *Asia-Pacific Guidelines for the Development of National ESD Indicators*, ainsi qu'un guide d'utilisation (*Quick Guide*) de ces lignes directrices en anglais et en espagnol. Le texte intégral de ces documents peut être consulté à l'adresse : <http://www.iucn.org/publications/>.

Par l'intermédiaire de la CEC, l'UICN a adhéré à l'Alliance Ubuntu et signé, en 2006, la Déclaration Ubuntu qui vise à promouvoir l'éducation en vue du développement durable partout dans le monde. Au titre de son rôle dans cette Alliance, la CEC siège au Comité Ubuntu des pairs qui met en place un réseau régional de Centres d'excellence, prépare un programme d'enseignement, et supervise les activités de suivi et d'évaluation pour le réseau.

Dans le cadre de ses travaux avec la CESP, la CEC soutient la mise en œuvre des conventions relatives à l'environnement, et pendant cette période quadriennale, elle a porté une attention prioritaire à l'Article 13 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Sept membres de la CEC participent régulièrement au Comité consultatif informel de la CESP auprès du Secrétaire exécutif de la Convention, qui se réunit deux fois par an. L'Article 13 bénéficie aujourd'hui du soutien d'une boîte à outils de la CESP, produit par la CEC à l'usage de la CDB. Une bonne centaine de membres de la CEC a contribué à cette boîte à outils pendant les deux ans de son élaboration. La boîte à outils a été publiée en ligne comme ressources sur le web et distribuée en 2007, sous forme de CD-ROM, à 750 experts d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Aujourd'hui en 2008, le Secrétariat de la CDB est en train de produire et de distribuer des exemplaires sur papier aux points focaux de la CDB et aux coordonnateurs du monde entier des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP). La boîte à outils de la CESP a été présentée à l'occasion de diverses manifestations importantes regroupant des éducateurs et des spécialistes de la communication sur le thème de l'environnement. Publiée au départ en anglais, une traduction en espagnol est en préparation et sera éventuellement suivie de versions en d'autres langues. Un blog géré par un membre de la CEC encourage la discussion sur l'utilisation et l'application de cette boîte à outils, et un débat plus général sur la CESP. Le texte intégral du document de la CESP peut être consulté à l'adresse : <http://www.cepatoolkit.org/>.

La Convention de Ramsar sur les zones humides sera le thème de la prochaine boîte à outils de la CESP, qui devrait être achevée en 2008 et traitera de la planification de l'action de la CESP concernant les points focaux nationaux de la CESP et puisera dans l'expertise des membres de la CEC.

En Amérique latine, le Projet citoyens du monde pour l'environnement a également largement contribué aux travaux de la CEC en matière de CESP. Ce projet est une initiative régionale visant à faire participer les citoyens au développement durable en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds pour l'environnement mondial. De nombreux acteurs ont participé à l'élaboration et à la production de matériels d'éducation et d'information, de stratégies de formation et de ressources susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension de questions telles que la biodiversité, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les eaux internationales et les changements climatiques, ainsi qu'à l'action dans ces domaines. La possibilité de délivrer un certificat à la fin des cours est à l'étude.

Par l'intermédiaire de ses membres et de son Comité directeur, la CEC participe également à un certain nombre de manifestations de haut niveau et à des discussions sur les mécanismes intergouvernementaux touchant à l'EDD et à la CESP au niveau international, tandis que l'expertise acquise dans le cadre de ces mécanismes crée de nouvelles possibilités d'apports et de contributions.

Objectif :

DRS 6.5 – Moyens d'action : D'ici à 2008, les programmes mondiaux et régionaux de l'UICN seront encouragés à renforcer les capacités d'éducation et de communication en matière de

développement durable et d'environnement, afin de promouvoir l'apprentissage et de donner aux parties prenantes les moyens de contribuer à la réalisation de la mission de l'UICN. La planification de la communication stratégique sera intégrée dès le début dans les projets et programmes de l'UICN.

Progrès et résultats : Les services des membres de la CEC ont été requis afin de fournir des directives, des conseils et un soutien concernant la mise en œuvre d'une planification et d'un apprentissage de la communication stratégique au sein des programmes régionaux et mondiaux de l'UICN et des travaux des membres et des commissions. Par exemple, la CEC a assuré et soutenu les travaux de renforcement des capacités et de communication de l'Initiative UICN Dinaric, du Programme UICN pour les écosystèmes, par l'intermédiaire d'un projet de renforcement des capacités destiné aux petits pays insulaires en développement, et notamment une évaluation des capacités et une participation à un groupe consultatif informel. La CEC a également apporté un soutien à la planification en matière de communication stratégique dans le cadre de l'initiative du Programme Entreprise et Biodiversité de l'UICN, sur les lignes directrices relatives à la biodiversité destinées aux administrateurs d'hôtels, et aux aires protégées pour la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), et elle a exercé une influence sur le Congrès des parcs d'Amérique latine (Bariloche 2007).

Les membres de la CEC ont organisé des ateliers sur la planification et l'apprentissage en matière de communication stratégique lors de grandes manifestations internationales, notamment la Conférence mondiale sur l'éducation à l'environnement (Durban 2007), la 4^e Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement (Ahmedabad 2007), la Conférence internationale de l'UICN Pakistan sur l'éducation pour le développement durable (Karachi 2007), la réunion Compte à rebours 2010 de planification des partenariats (Bruxelles 2007) et la Conférence de Trondheim sur la biodiversité (Trondheim 2007). La CEC a invité des Bureaux régionaux de l'UICN et leurs réseaux de la région Asie de l'Ouest/Moyen-Orient (WAME) et le Centre méditerranéen à participer à une réunion sur le renforcement des capacités et les possibilités d'établissement de réseaux sur le thème « Nouvel apprentissage dans la région arabe ». Dans le cadre, notamment, de ces activités, la CEC a partagé son expertise relative à l'apprentissage et à la communication avec ses partenaires et elle a également multiplié les occasions de collaborer et d'établir des relations avec ces acteurs de l'UICN dans l'espoir de travailler de concert avec eux dans le futur.

Site Web de la CEC et communications

Le site Internet de la CEC a été modifié en portail CEC, un espace interactif pour les membres utilisé pour échanger des nouvelles, afficher le profil des membres, soutenir la collaboration, et présenter un catalogue des nombreuses ressources d'apprentissage multimédia de la CEC. La nouveauté introduite en 2007 a été une base de données sur la pensée systémique pour les ressources de développement durable. On peut aussi citer les liens avec des blogs et des wikis créés par des membres de la CEC, et vers d'autres sites pertinents sur lesquels on peut trouver les informations les plus récentes. L'information est également diffusée grâce au bulletin de la CEC en ligne depuis 2006, qui transmet des nouvelles communiquées par des membres de la CEC, des articles relatifs aux principaux thèmes de la CEC, des annonces de manifestations, de remises de prix et des offres de perfectionnement professionnel. Le site Web de la CEC se trouve à l'adresse : www.iucn.org/cec.

La CEC recherche un changement en profondeur

La CEC s'intéresse à la manière dont les mécanismes de changement en faveur d'un développement durable sont mis en place et gérés. Pendant cette période quadriennale, la CEC a commencé à examiner la façon dont le changement intervient, en termes de recherche en sciences sociales, et le rôle de la communication et de l'apprentissage dans ce changement. Les membres de la CEC ont produit un Livre blanc sur la redéfinition du renforcement des capacités pour le 21^e siècle (disponible sur le portail de la CEC). La CEC a organisé une réunion des spécialistes du changement en novembre 2006 pour mieux comprendre comment les changements sociaux, les changements institutionnels et les changements de comportements individuels sont encouragés et soutenus à travers le monde. Des signes de changement concrets sont intervenus dans les pratiques d'apprentissage et d'éducation ; ce thème du *Nouvel apprentissage* à des fins de durabilité a été traité dans des réunions et des documents distribués aux membres de la CEC au cours d'un certain nombre de manifestations internationales et régionales. La priorité accordée aux changements en profondeur

s'est notamment traduite par la création d'un nouveau secteur d'activité dans le Programme 2009–2012 de la CEC qui porte essentiellement sur la facilitation du changement.

Conclusions

La CEC s'est efforcée pendant cette période d'inaugurer des produits pratiques, d'être un partenaire incontournable et un prestataire de services. Ces différents rôles ont permis aux membres de la CEC de participer à un large éventail d'activités et de mécanismes qui contribuent à souligner l'importance de l'éducation, de l'apprentissage et de la communication en tant que lien entre le savoir et l'action, en d'autres termes, le lien entre les connaissances de l'Union et l'action qu'elle doit mener pour avoir le meilleur impact possible sur le monde. Globalement, la contribution de la Commission se traduit dans l'ensemble de ses activités visant à :

1. Établir des liens concrets entre les universités afin d'offrir aux spécialistes un certificat de perfectionnement professionnel reconnu, sous l'égide de l'UICN, en matière de développement durable ;
2. Participer activement aux activités visant à aider les partenaires intergouvernementaux à réaliser leurs objectifs consistant à intégrer les activités de CESP à des fins de mise en œuvre efficace des conventions liées à l'environnement ;
3. Intégrer, au niveau régional, les membres de la Commission de l'UICN, les membres de l'organisation et les bureaux de l'UICN dans les discussions concernant un renforcement de l'apprentissage et des capacités grâce au processus de création d'un réseau mondial d'apprentissage pour la conservation ;
4. Tester de nouveaux médias et outils d'établissement de réseaux sociaux et renforcer les capacités d'utilisation de ces outils au sein du réseau afin d'améliorer la diffusion stratégique des messages portant sur la durabilité ;
5. Intégrer des professionnels de la communication et de l'éducation dans les travaux plus larges de l'Union, et tirer parti de leurs connaissances et de leur expertise pour renforcer les travaux de l'UICN au niveau international.

Commission des politiques environnementales, Economiques et sociales (CPEES) Rapport 2005–2008 du Président, Taghi Farvar

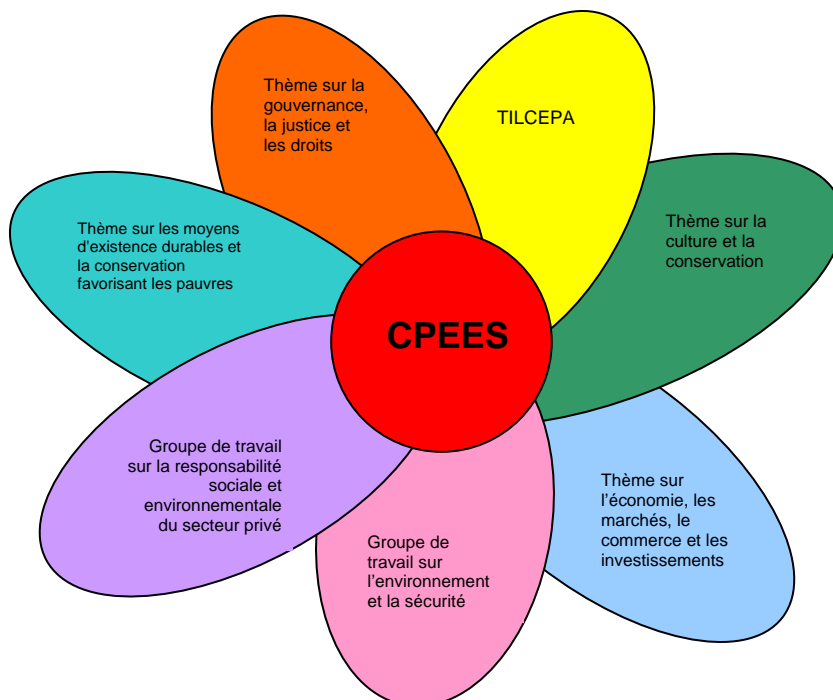
La mission de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) de l'UICN, adoptée au Congrès mondial de la nature de Bangkok, est la suivante : « Contribuer à la mission de l'UICN en apportant des concepts et une expertise sur les moyens d'harmoniser la conservation de la biodiversité avec les préoccupations économiques et culturelles fondamentales des communautés humaines telles que les moyens d'existence, l'éradication de la pauvreté, le développement, la justice, les droits de l'homme, l'identité culturelle, la sécurité et la gouvernance équitable et effective des ressources naturelles ». Au Congrès de Bangkok, il a été décidé que la CPEES s'en acquitterait dans le cadre de quatre thèmes :

- Gouvernance des ressources naturelles, justice et droits de l'homme (TGER)
- Moyens d'existence durables et conservation favorisant les pauvres (TSL)
- Culture et conservation (TCC)
- Économie, marchés, commerce et investissement (TEMTI)
- Populations autochtones, communautés locales, équité et aires protégées (TILCEPA, conjointement avec la CMAP)

et de deux priorités intersectorielles :

- Responsabilité environnementale et sociale du secteur privé (SEAPRISE)
- Environnement et sécurité humaine (E&S)

Par rapport aux années précédentes, les travaux de la CPEES comprennent donc quelques directions thématiques complémentaires tandis que la Commission continue de se consolider et de se construire sur les fondations solides que constituent ses membres et l'expertise acquise dans la période quadriennale précédente. La mission de la CPEES s'applique à tous ses groupes de travail et thèmes, chacun grandissant et se regroupant autour de la vision et des valeurs fondamentales de la Commission comme on peut le voir dans le modèle en corolle présenté ci-dessous :



Ces dernières années, la CPEES s'est attaquée à certains des sujets les plus complexes que rencontrent aujourd'hui dans le domaine de la conservation, en particulier aux dilemmes entre la gouvernance des ressources naturelles, l'équité (y compris l'équité entre les sexes) et les droits de l'homme, ainsi qu'aux questions entourant les racines économiques et sociales de la dégradation de l'environnement. Dans tout cela, la CPEES a étroitement adhéré à la vision et à la mission de l'UICN.

Gouvernance, justice et droits

Le Thème sur la gouvernance, la justice et les droits (TGER) a pris forme en s'appuyant sur l'expertise déjà ancienne des membres de la Commission en matière de cogestion. Durant la présente période quadriennale, le TGER a élargi ses travaux au domaine plus général de la gouvernance des ressources naturelles. Le Groupe a également un plus grand nombre de membres : environ 600. Parmi ses résultats, on peut citer une visibilité et des connaissances nettement améliorées en matière de gouvernance des ressources naturelles et des aires protégées et cela, en particulier, grâce à des publications (y compris certaines publications qui sont aujourd'hui distribuées par la Convention sur la diversité biologique), des analyses et la fourniture d'un appui technique au niveau local et national (p.ex. Australie, Cambodge, Chine, Iran, Italie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Philippines, Sénégal et Viet Nam). À titre d'exemple, le gouvernement de Madagascar a structuré son réseau élargi d'aires protégées d'après la matrice UICN mise au point par les conseillers TGER/TILCEPA. Les membres du Groupe ont été chargés d'organiser plusieurs réunions techniques internationales, par exemple le courant sur la gestion partagée du Premier Congrès sur les aires marines protégées, un symposium sur la gouvernance novatrice pour la Society for Conservation Biology, un groupe de travail pour le Sommet d'Almeria sur les catégories et des activités parallèles sur les aires conservées par les communautés et sur la gouvernance à l'occasion de réunions du Groupe de travail spécial de la CDB sur les aires protégées (Montecatini 2005 et Rome 2008).

Une des initiatives particulières dont le TGER est fier concerne les Réseaux d'apprentissage régionaux (RAR) dans lesquels de petits groupes pluriacteurs de différents pays de la même région se rencontrent régulièrement pour apprendre en échangeant expérience et initiatives. Ces petites équipes échangent les leçons tirées de divers sujets, participent ensemble à des cours de formation et visites de terrain, réfléchissent aux moyens d'améliorer leur travail sur la base de leur expérience commune et s'entraident pour la mise en pratique de leurs conclusions. Depuis plusieurs années, le TGER apporte une assistance technique à plusieurs RAR, notamment pour la cogestion des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, en coopération avec le Programme régional pour la conservation marine et côtière, et pour la cogestion des aires protégées avec les populations autochtones en Asie du Sud-Est, en coopération avec la Asian people Pact Foundation et Swedbio.

Durant la présente période quadriennale, le TGER a aussi inauguré un nouveau mode de travail pour l'UICN en matière de conservation et de droits de l'homme. Outre la publication d'un numéro spécial de *Policy Matters*, il a organisé un symposium lors de la réunion de la Society for Conservation Biology et un atelier spécialisé dans la Réserve de Bavianskloof (Afrique du Sud) et publié un document de synthèse sur les outils et les mécanismes de mise en œuvre d'une approche de la conservation basée sur les droits. Le TGER a créé un groupe d'études qui se consacre à ce sujet.

Communautés et aires protégées

La Direction stratégique sur la gouvernance, les communautés, l'équité et le droit aux moyens d'existence dans le contexte des aires protégées (TILCEPA) est un thème conjoint entre la CPEES et la CMAP. Ayant fait de grands progrès au niveau de la politique internationale – en particulier avec l'intégration de l'élément 2 sur la gouvernance, l'équité, la participation et le partage des avantages du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées – TILCEPA a concentré son attention, dans la période quadriennale, sur l'application nationale et locale de politiques de conservation progressistes. Par exemple, TILCEPA a commencé une étude sur les progrès du Programme de travail dans différents pays et a mis sur pied une base de données (<http://www.iucn.org/themes/ceesp/CCAlegislations.htm>). En collaboration avec le TGER, TILCEPA a également soutenu l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités dans différents pays (voir plus haut) et a proposé des activités parallèles, des publications et des outils spécialisés aux réunions de la CDB (p.ex. à Montecatini 2005, Curitiba 2006, Rome 2008 et Bonn 2008 [en préparation]).

Les membres de TILCEPA ont activement affiné le concept de gouvernance des aires protégées en tenant compte à la fois du « type » et de la « qualité ». Plusieurs documents servent de base à une prise de position de l'UICN sur la gouvernance des aires protégées, et font actuellement partie d'une version révisée des lignes directrices de l'UICN sur les meilleures pratiques concernant les catégories d'aires protégées (et les types de gouvernance). TILCEPA a en outre travaillé à la compréhension, au renforcement et à la promotion des aires conservées par les communautés (ACC). Des évaluations régionales du statut et des besoins des ACC ont eu lieu en Afrique de l'Est, dans le sud-ouest de la Chine, dans l'Arctique et en Méso-Amérique. Des initiatives particulières en appui aux ACC ayant de faibles moyens ont été lancées au Mexique et au Rwanda. Des documents, des études de cas et de l'information sur différents aspects des ACC sont disponibles sur un site consacré à ce thème (<http://www.iucn.org/themes/ceesp/CCA>) et serviront de document de travail pour de nouvelles discussions lors de réunions régionales et mondiales comme le Congrès mondial de la nature, en 2008. Une alliance mondiale en appui aux aires conservées par les communautés est en train de voir le jour suite à un atelier international sur ce sujet, organisé en Turquie en octobre 2007.

Un nouveau groupe de travail de TILCEPA sur les aires protégées, l'équité et les moyens d'existence réfléchit à la justice sociale et à la pauvreté dans la conception et la gestion des aires protégées et contribue à mettre en pratique la recommandation sur les aires protégées et la pauvreté adoptée par le Congrès mondial sur les parcs en 2003. Le groupe de travail a tenu trois réunions régionales et renforce son plan de travail pour les prochaines années.

Enfin, TILCEPA est resté actif au niveau international en organisant de nombreux événements pour la CDB ainsi qu'une série d'ateliers sur la gouvernance pour le Premier Congrès sur les aires marines protégées à Geelong (Australie).

Responsabilité sociale et environnementale du secteur privé

Le Groupe de travail sur la responsabilité sociale et environnementale du secteur privé (SEAPRISE) a soutenu les organisations de la société civile et les gouvernements dans de nombreux pays et régions affectés par des opérations minières et gazières, notamment : Alaska, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pérou, Philippines, Sénégal et Tanzanie. Le Groupe a aidé à organiser des voyages studieux dans le delta du fleuve Niger pour des hauts fonctionnaires du gouvernement et des membres de la société civile d'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Ces voyages ont été suivis de cours de formation en Guinée-Bissau, au Kenya, en Mauritanie et en Tanzanie. Une formation semblable a été organisée au Pérou en 2007. Pour aider à la formation, l'équipe du SEAPRISE a produit une publication, *Gestion environnementale de l'exploitation de pétrole offshore et du transport maritime pétrolier* (en français et en anglais, avec un résumé en portugais). SEAPRISE a également collaboré avec les gouvernements de la Guinée-Bissau, du Kenya, de la Mauritanie et de la Tanzanie ainsi qu'avec le PNUE-WCMC à la planification spatiale et à la cartographie. L'association de la formation et de la cartographie spatiale a eu un effet majeur sur la manière dont plusieurs pays planifient désormais leur développement pétrolier et gazier.

Une des plus grandes réussites de SEAPRISE a été sa contribution à la cinquième réunion de la Convention de Nairobi, à Johannesburg, en novembre 2007 lorsque 30 délégations nationales d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest ont convenu de réaliser des évaluations environnementales stratégiques avant d'attribuer de nouvelles licences d'exploitation pétrolière. Le PNUE a félicité les membres de SEAPRISE pour leur appui durant la réunion.

À la demande de membres des Philippines et des évêques catholiques, SEAPRISE a fourni un appui technique à une équipe conduite par Claire Short (députée et ancienne ministre du Développement outre-mer du Royaume-Uni), comprenant une visite aux Philippines et la production d'un rapport : « Mining in the Philippines, Concerns and Conflicts ». Le rapport a été présenté à Manille et distribué au Parlement des Philippines et à celui du Royaume-Uni.

SEAPRISE a également collaboré avec la Direction nigérienne de la biodiversité auprès du ministère de l'Environnement et avec une équipe de 20 scientifiques et activistes locaux à l'occasion d'une mission d'évaluation des déversements de pétrole dans le delta du Niger. Une visite des zones et des communautés affectées a été organisée et suivie d'un atelier. Le rapport de mission a mis en évidence les 4000-6000 déversements de pétrole effectués dans la région depuis 50 ans. L'équipe a aussi produit un film d'information/formation avec Reuters et une carte des déversements de pétrole.

Parmi les autres activités d'envergure mondiale de SEAPRISE on peut citer une évaluation des principales marées noires subies par le Liban après la guerre de 2006 avec une mission de suivi un an plus tard, ainsi que des actions de défense de l'environnement contre la flotte de pêche au chalut néerlandaise près du Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie.

Thème sur les moyens d'existence durables

Le Thème sur les moyens d'existence durables et la conservation favorisant les pauvres (TSL) a axé une grande partie de ses travaux sur l'appui à l'organisation de groupes sociaux ayant un impact critique sur la gouvernance des ressources naturelles, la résurgence des institutions coutumières pour la conservation de la nature et la gestion durable des ressources naturelles, et la défense des droits coutumiers à la gouvernance autonome des ressources naturelles. La souveraineté alimentaire et la conservation favorisant les pauvres ont été deux nouveaux axes de travail inscrits dans le mandat 2005-2008, tout comme la politique de l'UICN sur les populations autochtones mobiles (la « résolution sur les populations mobiles » de Bangkok, en 2004) qui a été un centre d'intérêt majeur et un succès pour ce thème. Dans le droit-fil de cette politique, le TSL a encouragé, soutenu et facilité le Rencontre mondiale des bergers nomades et transhumants ainsi que le Premier Congrès de WAMIP (World Alliance of Mobile Indigenous Peoples - un mouvement né du Congrès mondial sur les parcs de 2003, à Durban). Le Congrès a eu lieu à Ségovie, en Espagne, en septembre 2007 et a approuvé une version révisée des Statuts de l'organisation qui compte maintenant des centaines de membres et en particulier, des institutions coutumières de populations autochtones mobiles (tribus, clans, etc.) ainsi que les organisations et les personnes qui les soutiennent. Résultat de la Rencontre mentionnée plus haut, les bergers nomades de la planète disposent maintenant de leurs propres analyses de situation de l'état et de la mise en valeur de leurs ressources naturelles, une vision à long terme pour la conservation et les moyens d'existence durables et une stratégie pour progresser entre les deux.

Les membres du TSL ont participé activement à la définition des liens entre le bien-être humain, la sécurité alimentaire, les droits de l'homme et la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles dans le contexte du concept de « souveraineté alimentaire ». À noter à cet égard la publication du document occasionnel de la CPEES intitulé *Agro-ecology versus Eco-Agriculture* et d'un ouvrage intitulé *Agro-ecology and food sovereignty in the Americas* en collaboration avec l'université de Yale et l'IIED. Autres temps forts : la participation à un nouveau projet placé sous la direction de l'IIED sur la démocratisation de la recherche et du développement dans les domaines des systèmes de production alimentaire et de l'agrobiodiversité, et le rôle actif joué dans l'organisation et la direction d'ateliers à l'occasion du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire (Nyeleni, Mali, février 2007). En ce qui concerne les ressources génétiques, le TSL a soutenu un projet ICARDA/International Centre for Irrigation Research/CENESTA sur la sélection participative des plantes. Il s'est aussi lancé dans l'application de la résolution de l'UICN concernant un moratoire sur les OGM en créant et en tenant à jour le site Web de l'UICN sur le moratoire, à la demande du Conseil de l'UICN. Le TSL a, par ailleurs, coparrainé, en 2007, la publication en une dizaine de langues d'un CD sur les Systèmes d'information géographique participatifs avec plusieurs autres institutions du monde entier.

Le TSL a mis l'accent sur les liens et l'apprentissage mutuel entre les organisations locales qui cherchent à renforcer les systèmes alimentaires, les moyens d'existence et l'agrobiodiversité au niveau local. Il a ainsi collaboré avec les communautés autochtones des Andes (Asociación ANDES, Pérou), les femmes Dalit sur le sous-continent Indien (Deccan Development Society, Inde), les riziculteurs d'Indonésie (Farmers IPM movement) et les bergers nomades en Iran (Centre for Sustainable Development, CENESTA) dans le cadre d'un projet de l'Institut international de l'environnement et du développement (IIED, Royaume-Uni). Beaucoup de connaissances ont enrichi la base d'expériences concernant les moyens d'existence durables dans ces communautés généralement marginalisées. Le TSL a soutenu des projets nationaux et régionaux sur la gestion pastorale des terres arides et semi-arides, les moyens d'existence durables, les droits des populations autochtones et la gestion communautaire des ressources naturelles en Iran et dans les pays voisins. Le TSL a aussi soutenu le secrétariat de WAMIP, un réseau affilié à la CPEES.

Le TSL a travaillé en étroite collaboration avec d'autres thèmes et groupes de travail de la CPEES. Avec le TGER et TILCEPA, il a participé à plusieurs initiatives sur les aires conservées par les communautés (ACC). Avec E&S, il a soutenu la Conférence sur les forces en faveur de la durabilité (World Court Building, La Haye, mars 2007). Avec E&S et SEAPRISE, il a contribué à l'évaluation

d'urgence de la pollution marine au Liban suite au bombardement des réservoirs de pétrole de la centrale électrique de Jiyeh, et de son évaluation un an plus tard. Les membres du TSL se sont lancés dans la formation pratique, la sensibilisation et l'élaboration de politiques sur la désertification, la cogestion des ressources naturelles et les systèmes de gestion des ressources en propriété commune en Afghanistan, au Cambodge, en Chine, en Iran, au Maroc et en Afrique de l'Ouest. Ils ont aidé le Conseil de la biodiversité du Caucase à élaborer le profil de l'éco-région du Caucase et soutenu le programme de conservation des six pays de la région (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Iran, Russie et Turquie).

Groupe de travail sur l'environnement et la sécurité

Le Groupe de travail sur l'environnement et la sécurité a organisé le lancement européen du rapport 2005 sur l'état du monde intitulé *Redefining Global Security*, dans lequel la dimension environnementale de la sécurité était analysée, décrite et illustrée par des exemples. Ce lancement a tout d'abord eu lieu au Palais de la paix à La Haye, en mars 2007 puis le jour suivant au Parlement européen, à Bruxelles avec la participation d'orateurs de haut niveau tels que les ministres néerlandais de la Coopération au développement et de l'Environnement et des députés au Parlement européen. En 2006, le Groupe a financé la mission de Richard Steiner de SEAPRISE-CPEES, chargé d'évaluer les impacts de la marée noire en Méditerranée après le bombardement, par l'armée de l'air israélienne, des réservoirs de pétrole de la centrale électrique de Jiyeh, sur le littoral libanais. En juillet 2006, il a financé la visite de suivi en Israël en vue de discuter du rapport avec le Gouvernement israélien. Le Groupe a également commandé un rapport sur les aspects juridiques (responsabilité) de la marée noire qui a été publié en février 2007 et soumis à la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN.

En mars 2007, le Groupe a organisé la Conférence sur les forces en faveur de la durabilité, au Palais de la paix où l'on a discuté du nouveau rôle des militaires dans la promotion de la sécurité de l'environnement ainsi que de la responsabilité du secteur privé, en particulier des industries extractives, en matière de prévention des violations des droits de l'homme et de la destruction de l'environnement et de la nature, de versement de compensations pour les dommages causés et d'écoute des avis des conseils de citoyens dans les régions concernées. Beaucoup des participants à cette conférence sont devenus de nouveaux membres du Groupe de travail E&S en pleine expansion. Le 10 décembre 2007, le président de E&S, Wouter Veening, a prononcé une allocution lors d'une activité parallèle importante de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, à Bali, sur les aspects des changements climatiques (en cours) qui relèvent de la sécurité ; des préparatifs sont en cours pour organiser, avec le gouvernement polonais, une activité parallèle importante sur le même sujet à l'occasion de la prochaine Conférence des Parties, en décembre 2008 à Poznan, Pologne, qui fera suite à une activité conjointe avec la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) sur le même sujet encore, au du Congrès mondial de la nature de Barcelone, en octobre.

Thème sur l'environnement, la macroéconomie, le commerce et les investissements

Le Thème sur l'environnement, la macroéconomie, le commerce et les investissements (TEMTI) est né de l'ancien Groupe de travail sur l'environnement, le commerce et les investissements. Le président du TEMTI a mis sur pied un nouveau comité directeur et a fait des démarches auprès de fondations pour solliciter leur soutien au plan de travail du TEMTI. Une proposition de projet a également été soumise au Fonds 3IC de l'UICN et approuvée en octobre 2007. Le projet, intitulé « Connexion macro-économique : politiques monétaires et fiscales en faveur de la durabilité » est axé sur l'Amérique latine (Argentine, Brésil, Équateur, Costa Rica et Mexique). Les activités ont commencé et les résultats préliminaires seront présentés au Congrès de Barcelone.

Entre-temps, le TEMTI a progressé dans ses activités de réseautage pour les membres et de recherche orientée sur l'action, commencées à l'occasion de la conférence biennale de l'International Association of Ecological Economics à New Delhi, en décembre 2006 et poursuivies lors d'autres événements internationaux. Le président du TEMTI, Alejandro Nadal, a été membre du comité de rédaction du Memorandum sur la gouvernance des ressources naturelles pour le XXI^e siècle lors du Sommet du G8 à Heiligendamm, Allemagne, organisé par la Fondation Heinrich Boell. Durant cette session, de nouveaux contacts ont été établis avec les collègues africains et des discussions ont

commencé en vue d'élaborer une stratégie régionale pour le TEMTI, en Afrique. Le TEMTI a été actif dans plusieurs contextes nationaux, par exemple le jury du tribunal des peuples indépendants du Groupe de la Banque mondiale en Inde et l'établissement du Sanctuaire de matériel génétique du maïs, au Mexique.

Thème sur la culture et la conservation

Le Thème sur la culture et la conservation (TCC) a été créé au début de 2005 à partir d'un petit groupe de membres, principalement des personnes qui avaient contribué à la publication d'un volume spécial de *Policy Matters*, « History, Culture and Conservation ». Dans la période quadriennale, le groupe de départ a grandi : il comprend aujourd'hui des membres d'horizons culturels variés et de nationalités diverses, originaires de toutes les régions du globe. Le TCC a pour objectif principal d'améliorer les connaissances, les politiques et la pratique en établissant des liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle, les menaces qui s'exercent sur l'une comme sur l'autre, et en améliorant les possibilités. Le TCC s'est mis en devoir d'y parvenir en agissant dans différents domaines.

Parmi les activités de diffusion des connaissances du TCC, on peut citer l'organisation d'une conférence intitulée *Sustaining Cultural and Biological Diversity in a Rapidly Changing World* qui aura lieu en avril 2008 au American Museum of Natural History ; la production d'un volume édité intitulé « Conservation, Culture and History » contenant des études de cas sur les relations entre la pratique culturelle et la conservation de la biodiversité ; et la production d'un ouvrage de référence « Source Book on Bio-cultural Diversity » en coopération avec Terralingua qui présente des études de cas de communautés du monde entier sur les relations entre la diversité culturelle et la diversité biologique.

Parmi les activités de recherche axée sur l'action, il faut relever la participation du peuple maori à la recherche sur la biodiversité et la génétique de la conservation concernant les espèces indigènes de Nouvelle-Zélande dans le cadre de travaux de recherche en collaboration et d'information communautaire des *iwi* (tribus) ; l'intégration des connaissances traditionnelles et les technologies/techniques SIG/GPS avancées pour la conservation de ressources capitales en zones humides, en Mauritanie ; la recherche permanente pour étudier les divergences entre la connaissance culturelle de la nature dans le nord du Pakistan et les incitations à la conservation basées sur le marché, introduites par l'UICN et d'autres OING ; la recherche sur les dynamiques institutionnelles qui structurent la vulnérabilité aux catastrophes naturelles au Cachemire ; et le rôle de la culture, des connaissances traditionnelles et des institutions locales respectées dans la gestion efficace des ressources côtières au Ghana. Les activités de défense de l'environnement ont conduit le TCC à soutenir des initiatives sur la diversité bioculturelle communautaire au Mexique, témoigner en matière de droits de propriété intellectuelle autochtone en Nouvelle-Zélande et à préparer des propositions collectives sur la bio-prospection présentées au Gouvernement néo-zélandais.

Participation du Président au Conseil et dans d'autres domaines

Le Président de la CPEES, M. Taghi Farvar, était présent à toutes les réunions du Conseil de l'UICN auxquelles il a participé activement en s'efforçant de maintenir l'esprit collégial et la forme de gouvernance de l'Union. Il a, par ailleurs, maintenu sa participation active au niveau régional, dans la région WESCAN et dans d'autres régions du monde. Il a prononcé un discours liminaire au Congrès sur les parcs de Méso-Amérique. En 2006, il s'est aussi adressé, par un discours d'inauguration spécial, à la réunion annuelle des fondations nord-américaines qui soutiennent la biodiversité.

La vie de la Commission

Globalement, la CPEES a participé à la lutte contre les causes de la dégradation de l'environnement, soutenant les forces positives de la conservation et de la gestion rationnelle de l'environnement par les moyens suivants :

- inciter la société dans son ensemble, et pas seulement les professionnels de la conservation, à participer, en particulier les populations autochtones et les communautés locales ;
- œuvrer en faveur d'un minimum de justice environnementale et des droits de l'homme ;
- promouvoir la valorisation totale de la nature accompagnée par plus d'équité dans le partage des avantages et des fardeaux qui en découlent ;

- détruire le mythe de la seule et unique valeur - la valeur économique - et faire renaître/renforcer la multiplicité des autres valeurs-identités - la santé, la sécurité, la culture, la spiritualité, la religion - qui s'incarnent également dans la nature.

Dans son journal périodique *Policy Matters*, la CPEES a continué d'explorer des sujets émergents et controversés concernant la conservation, créant un espace précieux pour le vrai débat et l'échange d'idées. Le journal n'est pas « conçu à l'avance » mais construit à partir des réponses des membres à une série de questions sur un thème donné, souvent en rapport avec de grands événements internationaux. Le comité d'édition réfléchit alors à l'ensemble des propositions et met au point une « synthèse éditoriale » des idées exprimées par les membres, qui s'oriente généralement vers des recommandations tant au niveau politique que pratique. La Commission est particulièrement fière des numéros publiés depuis trois ans : « History, Culture and Conservation »; « Poverty, Wealth and Conservation » ; et « Conservation and Human Rights ». Un numéro est en préparation sur le thème des changements climatiques, des changements dans le domaine de l'énergie et de la conservation et sera présenté à l'occasion du Congrès mondial de la nature de 2008. D'autres numéros spéciaux sont en gestation.

Les membres de la CPEES viennent de différents horizons géographiques, culturels et professionnels : populations autochtones et universitaires, praticiens et chefs de communautés, décideurs et jeunes professionnels (la Commission est, à cet égard, la plus « progressiste » des Commissions de l'UICN selon la dernière évaluation des Commissions). Il y a un bon équilibre entre le Nord et le Sud (environ 50/50) et plus d'un tiers des membres sont des femmes (un succès particulier pour l'équilibre entre les sexes dans les Commissions de l'UICN). Une des forces de la CPEES est son engagement auprès de différents acteurs, qu'il s'agisse de membres de l'UICN (gouvernements et ONG) ou de représentants directs de la société civile (populations autochtones et communautés locales).

Les membres de la CPEES ont travaillé sur tous les continents dans le cadre d'un réseau souple à la coordination simplifiée, tirant parti d'occasions particulières pour organiser des réunions et/ou élaborer des projets et obtenir des fonds pour des initiatives conjointes. En général – et c'est là la « marque de fabrique » de la Commission – ils se sont attaqués aux liens critiques entre la pratique et la politique (p.ex. apporter l'expérience locale dans les processus politiques nationaux et internationaux et promouvoir la mise en œuvre de politiques rationnelles dans des contextes spécifiques). Autant dire un travail crucial pour l'avènement d'un « monde juste qui valorise et conserve la nature ».

Commission du droit de l'environnement (CDDE) Rapport 2005–2008 de la Présidente, Sheila Abed de Zavala

1. Résumé

Les quatre années écoulées ont été, pour la Commission du droit de l'environnement (CDDE), une période de transformation.

L'orientation des travaux de la CDDE – dans le cadre de son mandat – a été entièrement revue. À cet égard, à l'issue de la réforme du Comité directeur, intervenue après le Congrès en 2004 et confiée à des professionnels de haut niveau du droit de l'environnement, la première tâche du groupe a été de réfléchir au moyen le plus efficace d'avoir véritablement un impact par des initiatives de la CDDE.

Nous avons commencé par déterminer les atouts et les faiblesses de la Commission, et par rédiger un plan stratégique afin de privilégier le renforcement des domaines prioritaires. C'est ainsi que nous avons décidé d'accroître notre soutien aux activités des groupes de spécialistes, qui jouent le rôle d'organes exécutifs de la CDDE.

Des ajustements ont été opérés de façon à encourager les membres des groupes de spécialistes. La première étape a consisté à recueillir toutes les informations nécessaires sur les groupes existants, leur composition et les obstacles à leur performance optimale. Ensuite, un plan a été élaboré afin de faire bénéficier les groupes de spécialistes d'une subvention annuelle de démarrage qui, aussi modeste soit-elle, permet de couvrir leurs frais de fonctionnement de base. Un(e) co-président(e) a été désigné(e) pour chaque groupe, en veillant à assurer un l'équilibre entre les régions géographiques et entre les sexes.

La communication a été un thème de discussion majeur et a suscité énormément d'intérêt. La Commission a investi dans plusieurs outils technologiques modernes. Des règles ont été établies pour que les groupes systématisent leurs contributions et les rendent plus efficaces. Des plans de travail annuels sont élaborés par chaque groupe et approuvés par le Comité directeur, grâce auxquels les groupes peuvent interagir et se soutenir mutuellement dans leurs activités.

La convocation de réunions annuelles des président(e)s a marqué une étape dans les activités des groupes de travail. Véritable innovation, ces réunions se sont révélées essentielles en permettant aux président(s) de mieux se connaître, d'échanger des idées sur les travaux de la CDDE et de discuter des possibilités de lancer des initiatives conjointes.

Autre fait marquant à signaler : l'interaction avec le Centre du droit de l'environnement (CDE) qui, avec la CDDE, forme le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement. Ces deux entités prévoient des activités coordonnées et de s'appuyer mutuellement dans leurs projets. Cette nouvelle forme d'engagement s'exprime par la décision de nommer un(e) conseiller(ère) juridique du CDE pour suivre les travaux de chaque groupe de spécialistes. Cela a contribué à raffermir le processus de coopération et à le rendre plus efficace. La Commission a mené diverses activités avec le Centre du droit de l'environnement afin de définir nos axes prioritaires et de collecter des fonds.

Les membres en général sont encouragés à participer à l'un des groupes de travail. Nous avons rétabli les catégories « groupe de travail » et « groupe d'étude » pour couvrir les questions qui intéressent un certain groupe de membres mais qui ne sont traitées par aucun groupe de spécialistes en particulier.

La Liste de la CDDE, un forum virtuel qui permet aux membres d'échanger des nouvelles et des informations, a également été rétablie. Cet outil s'est révélé très utile, notamment en donnant aux membres la possibilité de mettre leurs travaux en ligne pour permettre à d'autres membres de les consulter. Le trafic de ce site ne cesse d'augmenter et nous espérons qu'il continuera à en être ainsi.

Une liste de diffusion régionale destinée aux membres océaniques de la CDDE a été inaugurée en février 2005 – une première pour la Commission. Cette liste n'est qu'une étape mineure dans une série d'initiatives passionnantes que la CDDE encourage en Océanie, en étroite collaboration avec

d'autres organisations, pour contribuer à renforcer les capacités et les réseaux de la région en matière de droit de l'environnement, visant la conservation de la diversité biologique et le développement durable. Administrée par le Comité du droit de l'environnement des jeunes juristes de la New South Wales Law Society, cette liste de diffusion compte déjà plus de 80 juristes.

L'un des défis que nous devons relever est de soutenir la prochaine génération de juristes de l'environnement et, pour que cela soit possible, il nous semble opportun de privilégier le renforcement des capacités, en particulier dans le monde en développement. C'est dans cet esprit que nous avons décidé de créer le Prix Alexander Kiss, en hommage à un grand professionnel du droit de l'environnement. Ce prix vise à encourager les jeunes professionnels du droit qui souhaitent progresser dans leur carrière.

Grâce à ce programme, des jeunes professionnels de plusieurs continents ont pu effectuer des stages au Centre du droit de l'environnement à Bonn pour approfondir leurs connaissances. La procédure de sélection se déroule sur une base annuelle en lançant une invitation à soumettre des documents sur des thèmes intéressants l'Union. À l'appui de cet engagement, une catégorie spéciale de membres a également été établie pour les jeunes professionnels.

La CDDE a lancé une nouvelle initiative qui mérite d'être soulignée : les activités inter-commissions. C'est ainsi qu'un groupe d'étude a été établi afin de collaborer avec la CMAP sur les questions juridiques que pose la mise en œuvre des catégories de conservation de l'UICN.

Nous nous sommes également employés à développer les interactions avec les Secrétariats des AME, en invitant des cadres à nos réunions, en participant à des conférences des Parties, en organisant des manifestations parallèles, ou en contribuant à la définition de la « position institutionnelle » de l'Union.

La CDDE adhère au concept de « Programme unique », en encourageant une relation plus étroite avec le Secrétariat par le biais des bureaux régionaux et nationaux de l'UICN. Nous les avons invités à notre réunion de groupes de spécialistes en leur demandant de nous livrer leurs impressions afin de pouvoir améliorer le travail de la Commission et les services qu'elle propose à l'Union. Nous avons par ailleurs réalisé des études de cas en rapport avec les résolutions et les recommandations du Congrès mondial de la nature.

L'opération la plus importante que nous avons lancée est la création du service d'assistance la CDDE, qui fait office de centre de documentation et d'aide sur la législation et la politique de l'environnement, et vise à soutenir les membres institutionnels de l'Union.

Enfin, il importe de mentionner l'action concrète que mène la CDDE pour renforcer la responsabilité financière. Au début de chaque exercice, nous rendons compte de nos dépenses au Siège, en produisant tous les justificatifs pertinents à l'appui.

2. Rapports des groupes de spécialistes

Législation énergétique et changements climatiques

Co-présidents : Richard Ottinger et Wang Xi

Le Groupe de spécialistes sur la législation énergétique et les changements climatiques a dû s'acquitter d'un programme de travail très chargé.

Le Groupe a présenté un rapport à l'Université de Shanghai Jiao Tong à l'intention du Gouvernement chinois, avec des recommandations de changements à la législation environnementale de la Chine établies sur la base d'une évaluation de la législation environnementale des États-Unis, sous la direction de Wang Xi, co-président du Groupe de spécialistes.

Le Professeur Adrian Bradbrook, membre du Groupe de spécialistes, a présenté un rapport préparé à la demande du Gouvernement allemand, intitulé « International Initiatives to Promote Renewable Energy » (Des initiatives internationales pour promouvoir les énergies durables) à l'atelier du REN21 tenu à Paris en décembre 2007 en vue d'étudier l'ordre du jour d'un éventuel nouveau congrès international sur les énergies renouvelables.

Le Groupe a participé et fait un exposé à la Conférence sur les biocombustibles durables, organisée à Rio en août 2007 sous la direction de la Faculté de droit de Pace, de la Pontificia Universidade Catolica do Rio de Janeiro et du National Energy-Environment Law & Policy Institute de la faculté de droit de l'Université de Tulsa (Oklahoma), coparrainée par la Commission du droit de l'environnement de l'UICN.

Un rapport destiné au Colloque de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, qui aura lieu à Mexico City en novembre 2008 sur l'énergie et la réduction de la pauvreté, est en préparation actuellement, de même qu'un document sur les atouts et les faiblesses du Mécanisme de développement propre (MDP) établi dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Utilisation durable des sols et désertification

Co-présidents : Ian Hannam et Du Qun

Les activités du Groupe de spécialistes sur l'utilisation durable des sols et la désertification ont été intenses durant la période couverte par le rapport. L'intérêt mondial porté à l'étude d'un instrument international pour les sols n'a cessé de croître, et plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées, visant à réformer la législation et la politique régionales et nationales sur les sols (par ex. dans les Balkans et en Asie centrale). Le concept d'un protocole relatif aux sols a été discuté avec les cadres de deux secrétariats de conventions et des exposés sur ce thème ont été présentés dans des forums internationaux importants pour la conservation des sols.

Parmi les principales activités menées par ce Groupe, il convient de souligner :

a) *Un exposé à la 14^e Conférence de l'Organisation internationale pour la conservation des sols (ISCO), en mai 2006*

Le Co-président de la Commission a été invité à prononcer le discours d'ouverture de la 14^e Conférence de l'Organisation internationale pour la conservation des sols, tenue en mai 2006 à Marrakech, Maroc. Cette conférence revêtait une importance particulière du fait que 2006 avait été proclamée Année internationale des déserts et de la désertification par les Nations Unies. Ce discours a décrit les progrès réalisés par la Commission du droit de l'environnement de l'UICN en ce qui concerne l'élaboration de cadres nationaux et internationaux pour la conservation et l'utilisation durable des sols. La direction de l'ISCO a adressé une lettre au Directeur général de l'UICN demandant à l'Union d'étudier les moyens d'établir un instrument législatif international sur l'utilisation durable des sols.

b) *Atelier international sur la législation relative à la conservation de l'eau et des sols en Chine, août 2006*

En août 2006, cinq membres de la Commission ont participé à un atelier organisé à Beijing, Chine, sur la réforme de la législation de 1991 de la République populaire de Chine relative à la conservation de l'eau et des sols, à savoir, ses co-présidents, M. Ian Hannam (Australie) et le Professeur Du Qun (Chine); Mme Irene Heuser (Allemagne); le Professeur associé Ken Palmer (N.-Z.) au nom de la SGSS&D; le Professeur David Grinlinton, membre associé ; et M. Bill Futrell (États-Unis). M. Song Ying, Professeur associé (membre de la CDDE en Chine), a joué un rôle clé dans cet atelier, lequel a été organisé conjointement par la Banque asiatique de développement et le ministère chinois des Ressources en eau. Cet atelier visait principalement à étudier les divers aspects de la législation internationale et nationale relative à la conservation des sols et de l'eau, ainsi que ses liens avec la réforme de la Législation de la RPC de 1991 sur la conservation de l'eau et des sols. Cet atelier a tiré un excellent parti de la documentation juridique préparée par la Commission lors de l'élaboration du projet de Protocole relatif à la conservation et l'utilisation durable des sols, ainsi que des publications EPLP N° 45 *Legal and Institutional Frameworks for Sustainable Soils* et N° 52 *Drafting Legislation for Sustainable Soils: A Guide*.

c) *Exposé de la Suisse, octobre 2006*

Le Professeur Ben Boer a présenté un exposé spécial lors de la conférence scientifique organisée à Ascona, Suisse, en octobre 2006, sur l'importance d'un instrument international relatif aux sols. Cet exposé a suscité des débats très fructueux sur divers aspects du projet de protocole relatif aux sols, notamment les valeurs scientifiques du sol sous-jacent pour l'élaboration d'un instrument juridique efficace.

d) *Réunion au Secrétariat de l'UNCCD, novembre 2006*

Le 14 novembre 2006, une rencontre a été organisée entre Ian Hannam, co-président du Groupe de spécialistes, et Grégoire de Kalbermatten (Secrétaire exécutif adjoint de l'UNCCD) et Arnaud de Vanssay (du Comité de la science et de la technologie de l'UNCCD), afin d'offrir une séance d'information sur le projet de protocole relatif aux sols et de donner suite aux questions soulevées par MM. de Kalbermatten et de Vanssay avec M. Hannam à la Conférence de l'Organisation internationale pour la conservation des sols, tenue en mai 2006 à Marrakech. À cette occasion, M. de Kalbermatten a relevé des propositions relatives à l'élaboration d'autres outils législatifs d'appui au processus de synthèse de l'UNCCD.

e) *Exposé présenté à la American Law Institute-American Bar Association, avril 2007*

Le Professeur Ben Boer et M. Bill Futrell ont fait un exposé au séminaire de l'American Law Institute-American Bar Association (ALI-ABA) sur le droit international de l'environnement en avril 2007, portant sur le concept du projet de protocole relatif aux sols et diverses questions en rapport avec la législation nationale sur les sols, notamment des questions de conservation des sols spécifiques aux États-Unis (voir point 8, ci-après).

f) *Activités aux États-Unis*

M. Bill Futrell, membre de la Commission aux États-Unis, a été actif dans les domaines suivants :

- Communications sur la *Farm Bill* (politique agricole américaine) de 2007 : Cette politique comportera les subventions et les normes prévues en matière de sols pour les cinq années à venir. Collaboration avec une coalition élargie d'écologistes et de conservateurs fiscaux souhaitant élargir le volet 'conservation' de cette loi ;
- Présentations: exposé pour l'atelier de Beijing en août 2006; document sur les questions relatives à l'application, pour le colloque de l'Académie de l'UICN, Faculté de droit de Pace, octobre 2006 (qui sera publié dans le prochain numéro du *Pace Environmental Law Review*, avec un chapitre consacré au compte rendu du colloque); exposé présenté à des professionnels de l'Administrateur assistant pour la politique de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis) sur la durabilité et l'agriculture (accent mis sur les problèmes de conformité et d'application des lois);
- Janvier 2007: Rencontre avec des cadres du Sénat et des comités pour l'environnement du Sénat et de la Chambre des représentants pour discuter de stratégies susceptibles d'avoir une incidence sur les normes environnementales de la *Farm Bill* ;
- Avril 2007 : Séance organisée avec M. Andres Arnalds, Directeur adjoint du Service islandais de conservation des sols, pour discuter du parrainage et de l'ordre du jour de la célébration du 100^e anniversaire de ce service ;
- Mise sur pied d'un cours de formation juridique permanente sur le droit international de l'environnement (y compris une présentation sur le projet de protocole sur les sols), financé par le Comité pour la formation juridique permanente de l'American Law Institute-American Bar Association. Le Professeur Ben Boer a participé comme intervenant à un panel sur la législation sur les sols, une nouvelle question qui intéresse les écologistes américains.

g) *Autres activités importantes*

Divers préparatifs ont été effectués en vue des activités suivantes :

- Discussions entamées entre le Professeur Miodrag Zlatic, de l'Université de Belgrade, et des membres du Groupe de spécialistes concernant une étude sur les lois et réglementations relatives à la conservation des sols dans les pays des Balkans ;
- Réforme des lois, politiques et institutions du Kirghizistan et du Tadjikistan pour la gestion durable des terres, avec l'Université des Nations Unies, Tokyo.

Des collègues chinois ont envoyé des projets d'articles pour une publication sur le « Cadre juridique et politique pour la gestion de la dégradation des terres dans les écosystèmes de zones arides en Chine », proposée dans la collection Droit et politique de l'environnement publiée par le Centre du droit de l'environnement de l'UICN, dont la rédaction a commencé et que la CDDE a accepté de financer.

Océans, récifs côtiers et coralliens

Co-présidents : David VanderZwaag et Nilufer Oral

Le Groupe de spécialistes des océans et des récifs côtiers et coralliens a remplacé l'ancien Groupe de spécialistes du droit et de la gouvernance des océans, établi en 2003, et a été très productif depuis sa création. Ce Groupe a apporté une contribution au Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, ainsi qu'aux négociations de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Les océans et le droit de la mer ». Il a également participé à l'atelier de recherche organisé par l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN à Ottawa du 19 au 21 avril 2007.

Le Groupe a collaboré avec David Freestone, rédacteur en chef de l'*International Journal for Marine and Coastal Law*, à la préparation d'un numéro spécial sur la gouvernance des océans. Les membres du Groupe rédigent des articles sur divers thèmes liés à la gouvernance, notamment la pollution marine d'origine tellurique, les transports maritimes, la gestion régionale des pêches, la coopération relative aux mers régionales et la gouvernance de la haute mer.

En coopération avec le sous-groupe de spécialistes pour la Méditerranée et le Centre UICN de coopération pour la Méditerranée, le Groupe a organisé un atelier régional intitulé « Les transports maritimes et la biodiversité du milieu marin » à Istanbul, Turquie, du 21 au 25 septembre 2007. Cet atelier visait à évaluer la situation et les menaces que fait peser sur la Méditerranée la pollution par les navires, ainsi qu'à recommander des mesures à prendre aux niveaux national, régional et international pour améliorer la planification et la réglementation des transports maritimes.

Le Groupe a également co-organisé un atelier du sous-groupe sur la Gouvernance de la haute mer, intitulé « La gouvernance de la haute mer pour le 21^e siècle », qui s'est tenu du 17 au 19 octobre 2007 à New York. Cet atelier visait à rassembler de grands spécialistes de la gouvernance de la haute mer venus des universités, des milieux gouvernementaux et des organisations non gouvernementales, intervenant en leur nom propre, pour formuler des options en matière de politique et de réglementation visant à perfectionner le régime de la haute mer dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Populations autochtones

Co-présidents : Laura Westra et John Scott

Bien que sa création ne date que de 2006, le Groupe de spécialistes des populations autochtones compte déjà nombre de réalisations à son actif, notamment une étude sur la façon dont le régime en place dans certains pays protège les droits des populations autochtones en rapport avec la conservation, y compris leurs connaissances traditionnelles et leurs droits fonciers.

En juin 2007, l'Université de Dalhousie, à Halifax, Canada, en partenariat avec le Groupe pour l'intégrité écologique mondiale (GEIG), a accueilli une conférence couronnée de succès, sur le thème « L'intégrité écologique et une Société durable ». Les membres de la Commission ont présenté plusieurs exposés : Laura Westra, co-présidente du Groupe de travail et membre fondateur du GEIG, a traité de la question délicate des peuples de l'Arctique et de la diversité biologique – l'interface entre les changements climatiques et les connaissances écologiques traditionnelles ; John Scott, qui co-préside également le Groupe de travail, a présenté un compte rendu des activités en rapport avec les populations autochtones, menées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en insistant sur la définition des éléments d'un code de conduite éthique visant à garantir le respect du patrimoine intellectuel et culturel des populations autochtones ; et Melinda Janki a présenté une étude de cas sur le Guyana évaluant la mesure dans laquelle les aires protégées peuvent préserver la diversité culturelle et biologique.

Le Groupe de travail comment faire en sorte qu'à l'avenir, le Programme de l'UICN prenne en compte la problématique des populations autochtones ; il lui paraît opportun que l'UICN établisse des passerelles et des partenariats avec ces populations.

Conflits armés et environnement

Co-présidents : Michael Bothe et Carl Bruch

Le principal objectif du Groupe de spécialistes sur les conflits armés et l'environnement consiste à évaluer les expériences de gestion des ressources naturelles et de l'environnement en période post-

conflit, et à étudier les problèmes juridiques que posent les conflits armés actuels en matière de protection de l'environnement.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe a organisé en septembre 2006 un séminaire à Washington DC sur la protection de l'environnement en temps de guerre. Ce fut l'occasion de faire un survol historique de l'évolution du droit international par rapport à la prévention, à la réduction, à l'atténuation et à la réparation des impacts écologiques des conflits armés. Les participants se sont également attachés à définir les lacunes éventuelles des cadres juridiques et institutionnels qui régissent l'environnement en période de conflit.

Les 17 et 18 septembre 2007, le Groupe de spécialistes a organisé une réunion à Genève, intitulée « Gérer les ressources naturelles dans les sociétés sortant d'un conflit : les enseignements tirés de la phase de transition vers la paix ». Mise sur pied en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), cette réunion a permis de déterminer une série de pays sortant d'un conflit dans lesquels les ressources naturelles avaient joué un rôle important dans l'édification de la paix et la reconstruction.

Le Groupe de spécialistes est en train de constituer un groupe de réflexion à composition non limitée. Son co-président, Michael Bothe, a commencé à préparer un questionnaire à cet effet. Bien que la question de l'application du droit des conflits armés pour la protection de l'environnement soit l'objet de débats politiques et académiques depuis plus de 30 ans, la controverse persiste, invitant à une nouvelle analyse approfondie des atouts et des lacunes. Cet examen permettra au Groupe de spécialistes de mettre en avant des possibilités de faire des recommandations touchant au remaniement ou à l'élaboration du droit et des politiques en la matière.

Éthique

Co-présidents : Brendan Mackey et Klaus Bosselmann

Le Groupe de spécialistes sur l'éthique s'est concentré sur l'analyse critique de la Charte de la Terre et du rôle qu'elle pourrait jouer dans l'élaboration d'une éthique mondiale et d'une législation internationale crédibles et efficaces. Des membres du Groupe, notamment des juristes, des philosophes et des scientifiques, ont contribué à la rédaction des ouvrages didactiques de plus en plus abondants sur la Charte de la Terre. Plusieurs documents de conférences, articles et ouvrages ont été préparés, par exemple, le statut juridique de la Charte de la Terre, son importance en tant que pacte et la signification de ses principes et valeurs par rapport à la justice, aux droits de l'homme et au principe de précaution.

Au nom de l'UICN, Klaus Bosselmann a participé à un atelier organisé en juin par l'UNESCO à Tripoli, Libye, pour le lancement de l'*Arabian Network of Environmental Ethics* (Réseau arabe d'éthique environnementale) (ANEE). Les participants à cet atelier, venus de la région arabe, ont adopté la « Déclaration de Tripoli » qui se rapporte à la Charte de la Terre, ainsi qu'un programme de travail visant à établir et à mettre en œuvre des valeurs et principes pertinents dans les pays de la région arabe.

Sur la lancée du succès de la Réunion de planification tenue au Siège de l'UICN en septembre 2006, le Groupe de spécialistes du « Code d'éthique pour la conservation de la diversité biologique » a préparé un rapport qui définit les grands enjeux et ce qu'il reste à faire à cet égard. Les participants à l'atelier tenu à Halifax en juin 2007 ont décidé d'élargir la portée du projet de Code en incorporant les concepts fondamentaux des relations Homme-Nature. Cette approche élargie se reflète dans le nouveau titre choisi « Le projet d'éthique de la biosphère ». En septembre 2007, un atelier de quatre jours s'est déroulé à Windblown Hill, près de Chicago.

Un projet sur la gouvernance pour la durabilité a été commandé par le président de la CDDE afin de fournir des orientations en matière de gouvernance environnementale aux niveaux mondial, national et local. Ce projet vise à élaborer un concept de bonne gouvernance éthiquement fondé et reflétant les caractéristiques normatives de la durabilité.

Respect et application

Co-présidents : Ricardo Lorenzetti et Kenneth Markowitz

Le Groupe de spécialistes sur le respect et l'application compte à son actif l'organisation du 4^e Colloque de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, axé sur le respect et l'application du droit de l'environnement. Ce Colloque, auquel ont participé de 220 représentants de 45 pays et de 60 universités, a eu lieu à la Faculté de droit de Pace à White Plains, New York, en octobre 2006. Il a défini un certain nombre de mesures concrètes destinées à améliorer le respect et l'application du droit, présentées dans le document intitulé « Outcomes » (Résultats).

Deux ouvrages issus du Colloque sont en bonne voie : les actes du colloque, qui rassemblera environ 25 documents présentés à cette occasion, et recueil de documents de référence de différents pays relatifs au respect et à l'application du droit de l'environnement.

Questions judiciaires

Co-président : Vladimir Passos de Freitas

Le Groupe de spécialistes sur les questions judiciaires a pour mission de promouvoir et de soutenir le rôle des juges en matière de droit de l'environnement par des initiatives de renforcement des capacités. En 2007, le Groupe s'est agrandi avec l'arrivée de nouveaux membres d'Argentine, du Brésil, d'Espagne et de Tanzanie, qui vont apporter des idées et des expériences nouvelles.

En juin 2007, plusieurs membres du groupe, notamment Nicolau Konkel Júnior (Brésil) et Nestor Cafferatta (Argentine), en compagnie de 80 autres juges, ont participé à un séminaire sur le droit de l'environnement organisé à Paraty, Brésil, qui s'est révélé très intéressant pour tous les participants.

Le prochain objectif du Groupe est de réactiver le portail judiciaire de l'UICN, afin que des juges de tous les pays puissent accéder aux décisions de différents tribunaux, lesquelles pourraient servir de fondement à des décisions similaires dans d'autres pays, de droits civil ou de droit coutumier (*common law*), l'un des buts étant d'attirer davantage de juges d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est au sein du Groupe.

Le Groupe a organisé un concours des meilleures monographies touchant au droit de l'environnement à l'intention des juges. Lancé en décembre 2007, ce concours a reçu écho très favorable et des juges du monde entier ont déjà répondu.

Eau et zones humides

Co-présidents : Rosemary Lyster et Marta Rovere

En consultation avec la CDE, il a été décidé en 2006 que le Groupe de travail rédigerait un modèle de législation dans le domaine de l'eau, qui pourrait être consulté par tout pays cherchant à modifier sa législation existante en la matière ou à en introduire une. Un projet de document sur la législation dans le domaine de l'eau été préparé par Rosemary Lyster et soumis au Groupe le 12 janvier 2007.

Marta Rovere a soumis le projet au groupe hispanophone, qui comprend le « Foro de Especialistas de Aguas de Sudamérica » et qui est membre du Groupe de spécialistes de l'eau et des zones humides. Depuis lors, Marta collabore étroitement avec ce groupe régional à la formulation de commentaires sur le document. La CDE et Marta Rovere ont participé avec ces spécialistes à plusieurs projets liés à l'eau et à des forums d'experts où elles ont discuté et fait des propositions d'amélioration de la législation et des politiques dans le domaine de l'eau.

En octobre 2007, à l'occasion du II^e Congrès latino-américain sur les parcs nationaux et autres aires protégées, tenu à Bariloche, Argentine, Marta Rovere, Alejandro Iza et Sheila Abed ont présenté les résultats d'un projet de l'UICN sur les glaciers.

Dans le cadre d'une autre activité du Groupe et à la demande du Bureau régional de l'UICN pour la Mésio-Amérique (ORMA), Rosemary Lyster et Marta Rovere ont formulé des commentaires sur le projet de droit des eaux du Costa Rica.

Aires protégées

Co-présidents : Melinda Janki et Rodrigo Agostinho

Le Groupe de spécialistes des aires protégées a été rétabli avec un nouveau mandat, à l'issue de la réunion du Comité directeur de la CDDE tenue en mai 2007 à Sao Paulo et à laquelle le nouveau co-président, Rodrigo Agostinho, a été désigné.

Le Groupe a conseillé le Bureau régional de l'UICN à Bangkok sur des questions de connectivité comparative, et Liliانا Maslarova a fourni des avis sur l'Europe orientale.

Les deux co-présidents ont fait des exposés au Congrès latino-américain sur les parcs nationaux et autres aires protégées : Rodrigo Agostinho, sur la problématique des aires protégées au Brésil, et Melinda Janki, sur la gouvernance et les aires protégées, en prenant l'aire protégée établie par la communauté WaiWai sur ses terres au sud du Guyana comme exemple de bonne gouvernance.

Commerce et environnement

Co-présidente : Marie Claire Segger

Le Groupe de spécialistes sur le commerce et l'environnement souhaite évoquer les dernières données scientifiques sur les relations systémiques écosystèmes et bien-être humain. À l'instar de ce qu'elle a fait il y a 20 ans pour les changements climatiques, la communauté scientifique est en train d'attirer l'attention sur un enjeu planétaire de taille qui exige une attention immédiate : la dégradation des écosystèmes et la résilience socio-écologique.

Le Groupe s'intéresse en outre à la dynamique locale. Il existe de nombreuses expériences à travers le monde liées à la production, à la consommation et aux moyens d'existence durables, dans lesquelles le commerce joue un rôle central. Ces expériences ou stratégies de résilience socio-écologique sont traitées comme des projets particuliers ou idiosyncratiques avec une projection nationale limitée, et sont donc politiquement fragiles. Le Groupe souhaite, dans un premier temps, étudier ce type de cas et déterminer quel environnement normatif les favorise ou, au contraire, les fragilise, pour ensuite évaluer les règles commerciales en conséquence.

Le 4 octobre 2007, le premier de deux documents préparés par le Groupe de spécialistes a été présenté au II^e Congrès latino-américain sur les parcs nationaux et autres aires protégées à Bariloche, Argentine. Ce rapport, qui étudie les fonctions de l'écosystème («flux de services») du commerce international, en particulier les flux virtuels qui ne sont pas saisis par le marché, servira de point de départ à des discussions sur la manière dont le système commercial international pourrait relever plus efficacement le défi que représente pour le 21^e siècle l'évolution des écosystèmes mondiaux.

Le deuxième document, encore en cours d'élaboration, étudiera les conditions normatives dans lesquelles les stratégies locales de développement durable, axées sur le commerce international, donnent de bons résultats. Il inclut des données sur différentes expériences locales et vise à servir de point de départ à une discussion sur la façon dont les règles commerciales peuvent favoriser de telles initiatives locales et durables.

Forêts

Co-présidents : Prof. Nii Ashie Kotey et Prof. Paulo de Tarso

Le nouveau Groupe de spécialistes des forêts, établi en janvier 2008, ne cesse de s'élargir. Ses co-présidents collaborent actuellement à la préparation d'un plan de travail.

Groupe d'étude de la CDDE et de la CMAP sur la législation et la politique relatives aux aires protégées

Co-présidents : Melinda Janki et Ben Boer

En 2006, la Commission du droit de l'environnement (CDDE) et la Commission des aires protégées (CMAP) ont établi conjointement un Groupe d'étude sur la législation et la politique relatives aux aires protégées.

Ce Groupe d'étude a pour vocation première d'analyser la gouvernance des aires protégées et de donner des avis sur les moyens d'améliorer les modèles de gouvernance. Il a pour objectif global de déterminer les principes et mécanismes juridiques qui devraient être appliqués lorsqu'on utilise les catégories de gestion de l'UICN, notamment en donnant des orientations sur des mécanismes juridiques qui permettent de reconnaître les aires privées, cogérées et conservées par les communautés. Le Groupe d'étude vise notamment à analyser les questions juridiques liées aux aires protégées appartenant à ou gérés par des privés ou des communautés, et de proposer des solutions juridiques pour faire reconnaître les droits et respecter les responsabilités. Le Groupe d'étude organisera des ateliers pour les membres du Groupe d'étude, les gestionnaires d'aires protégées et les chercheurs en droit et facilitera l'interaction entre ces personnes.

L'année dernière, des recherches préparatoires ont été effectuées, conformément au mandat du Groupe d'étude, dans le cadre d'un projet établi à l'Université d'Ottawa, en collaboration avec l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et à un soutien à la recherche de Parcs Canada.

En 2007, le Centre du droit de l'environnement de l'UICN a lancé un projet important sur la législation relative aux aires protégées. Les travaux que mène actuellement le Groupe d'étude par le biais du CRSH serviront également à soutenir ce projet.

À mesure que des études de cas seront réalisées et que des recherches supplémentaires seront effectuées, des documents seront publiés sur les sites de la CDDE et de la CMAP à l'intention du Groupe d'étude, qui seront également accessibles à d'autres chercheurs œuvrant dans ce domaine.

Groupe d'étude sur l'Arctique

Président : Wolfgang Burhenne

Le Groupe d'étude sur l'Arctique a été mis sur pied lors de la réunion du Comité directeur tenue en Afrique du Sud en 2005. Il a pour mission de suivre l'évolution des débats sur le régime juridique de l'Arctique, ainsi que les événements dans lesquels la CDDE pourrait jouer un rôle utile.

Le Groupe d'étude sur l'Arctique a été invité à la 7^e Conférence des parlementaires de la Région arctique, tenue à Kiruna, Suède, en août 2006, et dont l'ordre du jour comportait la question du renforcement du régime juridique de l'Arctique. À cette occasion, le Groupe a présenté la 'démarche thématique' adoptée par la Réunion d'experts de la CDDE. La Déclaration de la Conférence de Kiruna a appelé à initier, de toute urgence, un audit des régimes juridiques existants qui ont des effets sur l'Arctique et à poursuivre les discussions sur le renforcement ou les ajouts à apporter à ces régimes lorsque nécessaire.

Le Groupe d'étude a été représenté à une autre réunion, à savoir le Séminaire d'Arendal sur les accords multilatéraux et leur pertinence pour l'Arctique, organisé en septembre 2006 à l'initiative du PNUE-GRID-Arendal et du Comité permanent des parlementaires de la région arctique. Ce Séminaire, qui donnait suite à la proposition faite à Kiruna de procéder à un « audit », a élaboré une série de recommandations sur les moyens de vérifier l'efficacité et la pertinence des AME dans l'Arctique, et d'étudier la nécessité et les possibilités d'améliorer le régime existant.

En fin de compte, et en raison des difficultés politiques que pose l'amélioration du régime juridique de l'Arctique, le Groupe d'étude de la CDDE doit se contenter de soutenir l'action visant à améliorer la participation au régime mondial pertinent et sa mise en oeuvre. Cela pourrait par exemple se faire à l'occasion d'une cérémonie de signature et de dépôt des traités aux Nations Unies, comme l'avait proposé la Conférence de Kiruna, afin de faire progresser le processus de ratifications des traités internationaux qui ont des effets sur l'Arctique, et de soutenir l'analyse thématique qui pourrait déterminer les meilleurs moyens de renforcer le régime régional.

3. L'Académie de droit de l'environnement de l'UICN

Co-directeurs : Jamie Benidickson et Ben Boer

L'Académie de droit de l'environnement de l'UICN a été créée par la Commission du droit de l'environnement en 2003, en tant que réseau autonome de centres universitaires de droit de

l'environnement et d'experts reconnus, dans le but d'entreprendre des recherches académiques, des études et des conférences sur l'évolution conceptuelle du droit de l'environnement, à l'appui de la mission de l'UICN et de son Programme pour le droit de l'environnement.

Depuis le dernier Congrès mondial de la nature qui a eu lieu en 2004, le Secrétariat de l'Académie a été établi à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, où il dispose d'un soutien financier de diverses sources, notamment d'Environnement Canada, de Santé Canada et d'Hydro Québec, ainsi que de bureaux, de services administratifs et de comptabilité mis à disposition par la Faculté de droit. Un co-directeur a été recruté à l'échelle internationale, Ben Boer, nommé Professeur invité par la Faculté pour travailler aux côtés du Professeur Jamie Benidickson, a été désigné comme directeur de l'Académie lors du Congrès de Bangkok en 2004. En 2007, le Secrétariat de l'Académie a nommé une responsable à plein temps en la personne de Carolyn Farquhar. L'Académie a considérablement élargi sa base – elle compte actuellement parmi ses membres plus de 70 universités représentant quelque 400 professeurs de droit de l'environnement dans le monde entier – et s'attache tout particulièrement à recruter des institutions de régions sous-représentées.

Des colloques annuels importants ont eu lieu en Chine, au Kenya, en Australie, aux États-Unis et au Brésil, et les cinq prochains sont prévus au Mexique, en Chine, en Belgique et en Afrique du Sud. Les documents de ces colloques continuent à être publiés chaque année par Cambridge University Press.

Le Comité de l'enseignement et du développement des capacités de l'Académie privilégie le renforcement du soutien universitaire des enseignants en droit de l'environnement. À cette fin, il s'attache à améliorer les services offerts en développant le site Internet de l'Académie, qui établit des liens avec le site du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement concernant les initiatives d'enseignement et de renforcement des capacités, et en mettant sur pied une structure pour l'organisation de cours de formation des enseignants. Ces cours universitaires de renforcement des capacités seront menés en consultation avec les Bureaux régionaux de l'UICN dans la région concernée, dans la mesure du possible. Début 2008, une enquête a été menée avec l'ensemble des institutions membres de l'Académie afin d'évaluer les besoins des professeurs de droit de l'environnement en matière de renforcement des capacités académiques et de programmation de l'enseignement.

Parmi les activités de recherche menées par l'Académie figurent un atelier de planification de la recherche stratégique, organisé à l'Université d'Ottawa en avril 2007 et un séminaire sur la législation relative aux changements climatiques, qui a eu lieu à Vancouver en octobre 2007. Son nouveau Comité de recherche a commencé à étudier un vaste projet de recherche sur les changements climatiques, qui prévoit notamment une importante conférence sur cette question en 2008 avec des professeurs venus de différentes universités, des membres du Groupe de spécialistes de la CDDE sur la législation énergétique et les changements climatiques et d'autres partenaires. Le Comité a également commencé à étudier les possibilités de lancer un Journal du droit de l'environnement de l'Académie ainsi qu'un programme annuel de prix universitaires.

Entre 2006 et 2007, un vaste projet portant sur la mise au point des programmes de cours a été réalisé, avec le soutien financier et la collaboration étroite du Programme de droit de l'environnement du PNUE. La Phase 2 de ce projet, qui comporte une évaluation de l'efficacité du programme d'études et du matériel par des institutions membres de l'Académie dans plusieurs régions, est prévue pour 2008.

Début 2008, un nouveau Conseil de direction a été élu, composé de représentants de chacune des Régions de l'UICN, ainsi que de Sheila Abed, Présidente de la CDDE de l'UICN, d'Alejandro Iza, Directeur du PDE de l'UICN et des co-directeurs de l'Académie comme membres d'office.

En collaboration avec ses institutions membres, l'Académie est en train de faire de son site Internet un instrument majeur d'enseignement académique et de recherche sur tous les aspects du droit de l'environnement, avec, dans la mesure du possible, des liens vers le site Internet du PDE de l'UICN. Pour en savoir plus sur l'Académie, consulter <http://www.iucnael.org>.

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

Rapport 2005–2008

de la Présidente, Holly T. Dublin

Introduction

Pour commencer, je voudrais remercier la Wildlife Conservation Society, la Fondation MAVIA, la World Association of Zoos and Aquaria, la Chicago Zoological Society et Conservation International. Sans leur aide financière je n'aurais jamais pu assumer le rôle de Présidente à plein temps de la CSE comme l'avait jugé nécessaire le Comité directeur de la CSE à la fin de la période intersessions 2001-2004. J'ai le sentiment que pour la Commission, le fait d'avoir eu, pour la première fois de son histoire, une Présidente à plein temps pour la période intersessions 2005-2008 a été extrêmement utile et nous a permis à tous de mieux satisfaire les attentes de nos membres et de tous nos partenaires, à l'UICN et ailleurs.

Le mandat, le Plan stratégique et les priorités de la CSE

Durant la période intersessions 2005-2008, avec l'appui du Programme pour les espèces, la CSE a continué d'appliquer son Plan stratégique 2001-2010. Dans le présent rapport, nous analysons nos réalisations au cours de la période 2005-2008, conformément au mandat de la Commission approuvé à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature, à Bangkok, Thaïlande, ainsi qu'à des priorités additionnelles.

1. Le mandat de la Commission

La CSE est la principale source d'avis pour l'Union et ses membres en ce qui concerne les aspects techniques de la conservation des espèces. Elle s'efforce de mobiliser l'action de la communauté mondiale de la conservation de la nature en faveur de la conservation des espèces et en particulier, de celles qui sont menacées d'extinction et de celles qui sont importantes pour le bien-être humain.

2. La vision de la CSE

Un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel.

3. Le but de la CSE

La crise de l'extinction et la perte massive de biodiversité sont reconnues comme une responsabilité commune, résultant en une action visant à réduire cette perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.

4. Les objectifs de la CSE

- Les décisions et les politiques qui affectent la biodiversité sont basées sur une information scientifique interdisciplinaire et fiable.
- Les utilisateurs des ressources naturelles adoptent des modes de production et de consommation qui favorisent la conservation de la biodiversité.
- La capacité de fournir des solutions pratiques, novatrices et opportunes aux problèmes de conservation est augmentée.
- La communauté scientifique manifeste un engagement plus déterminé envers la conservation, l'utilisation durable et la gestion de la biodiversité tandis que l'intégration des résultats entre disciplines est accrue et encouragée.

5. Priorités pour la période intersessions 2005-2008

Par ailleurs, au moment de mon élection, j'ai pris un engagement ferme vis-à-vis de plusieurs processus nouveaux et permanents de la CSE, notamment :

- a) Restructurer la Commission et son secrétariat pour faciliter l'intégration des travaux des membres et groupes de spécialistes de la CSE avec les résultats du Plan stratégique de la CSE (2001-2010) et les Domaines de résultats stratégiques de l'UICN (2005-2008).
- b) Remanier les postes de présidents des groupes de spécialistes sur la base des critères mis au point par le Groupe consultatif sur les Commissions, recommandés au Groupe d'étude sur la gouvernance puis adoptés par le Conseil.
- c) Continuer d'appliquer les recommandations contenues dans l'étude de 2001 sur le bénévolat réalisée par la CSE et dans l'Évaluation indépendante des Commissions de l'UICN de 2004.
- d) Aider à trouver un appui pour la mise en œuvre du Service d'information sur les espèces pour qu'il puisse atteindre son plein potentiel.
- e) Forger des partenariats plus forts et plus synergiques et établir des programmes de travail conjoints avec nos Commissions « sœurs », le Secrétariat, les régions, les programmes thématiques et avec les personnes et institutions pertinentes en dehors de l'UICN.
- f) Étudier l'intérêt et la faisabilité d'organiser une réunion des présidents des groupes de spécialistes, à l'échelle de la CSE, en vue de recentrer nos efforts sur la conservation des espèces, de reconnaître leurs réalisations durables au nom de l'UICN, de les en remercier et de leur rendre hommage.

6. Réalisations

Pour cette période quadriennale, nos réalisations sont remarquables et nous ne pouvons en décrire que quelques-unes dans ces pages.

La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ et nos travaux d'évaluation

L'essence même de la CSE et du Programme pour les espèces de l'UICN est notre travail de suivi de l'état et des tendances de la biodiversité mondiale. Le Programme pour les espèces a fourni à la CSE un appui de plus en plus solide durant la période intersessions. Madame Jane Smart, nommée Chef du Programme pour les espèces en 2005, m'a aidée à renforcer la collaboration entre la CSE et le Programme pour les espèces. Par nos efforts conjugués, nous avons obtenu de nombreux succès durant la période du rapport et parmi ceux qui ont directement trait à la Liste rouge de l'UICN, il y a les suivants :

- a) *La publication annuelle de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™*
La publication, chaque année, de la Liste rouge de l'UICN reçoit la plus large couverture médiatique qui soit consacrée à un produit de l'UICN. La mise à jour de l'état des espèces dans le monde est attendue avec impatience par les médias du monde entier et, chaque année, la couverture médiatique qui lui est accordée est plus importante que l'année précédente – en 2007, l'événement a même reçu une couverture considérable par les télévisions du monde entier.
- b) *Les évaluations mondiales et régionales*
Grâce à notre système amélioré de traitement des données (le Service d'information sur les espèces), nos efforts concertés ont permis d'augmenter le nombre d'espèces évaluées par le processus de la Liste rouge de l'UICN. L'évaluation de groupes taxonomiques entiers permet de mieux comprendre leur état à l'échelon mondial. L'évaluation mondiale des amphibiens (Global Amphibian Assessment), entreprise durant la dernière période intersessions a été la première évaluation de ce type et a conduit à la publication, en 2008, d'un ouvrage exhaustif. L'évaluation mondiale des mammifères (Global Mammal Assessment) a également été terminée en 2008. C'est au moyen de nombreux ateliers et de nombreuses consultations avec les groupes de spécialistes des mammifères de la CSE que cette tâche ambitieuse a pu être menée à bien : elle sera mise en vedette lors du Congrès mondial de la nature de Barcelone. Parmi les autres évaluations mondiales terminées dans cette période intersessions, on peut citer celles des cycadales, des conifères et des requins, raies et chimères du monde. Les évaluations régionales qui ont été réalisées comprennent une évaluation des mammifères d'Europe et

plusieurs évaluations des taxons méditerranéens ; enfin, plusieurs évaluations des eaux douces ont associé les espèces aux moyens d'existence de ceux qui en dépendent.

- c) *L'établissement d'un ordre de priorité pour les évaluations des plantes et des invertébrés*
Dans le domaine de la conservation des espèces, une des tâches les plus difficiles consiste à évaluer des taxons négligés mais d'importance vitale, notamment des espèces de plantes et d'invertébrés. Compte tenu du nombre des espèces appartenant à ces groupes taxonomiques, il est extrêmement difficile de faire des évaluations représentatives et il faut donc se livrer à des exercices rigoureux d'établissement des priorités. Dans la période intersessions 2005-2008, une grande partie du travail sur les plantes et les invertébrés a été consacrée à l'établissement des priorités. Ces exercices permettent de s'assurer que les espèces les plus importantes sont les premières à être évaluées – dans le cas des plantes, il a été décidé d'accorder la plus haute priorité aux espèces importantes pour l'utilisation et la consommation par l'homme. Établir des priorités permet aussi de s'assurer que les évaluations sont transmises de manière et sous une forme prévisibles au Comité de la Liste pour éviter de surcharger le personnel et de créer un retard dans les évaluations. Malheureusement, les fonds disponibles pour ces évaluations ne correspondent pas toujours exactement aux priorités de la CSE mais nous nous efforçons d'élargir notre travail d'évaluation de ces groupes riches en espèces et importants.
- d) *La production d'indicateurs clés pour la biodiversité*
Le Sous-comité de la CSE sur les indicateurs de la biodiversité est chargé de superviser nos contributions aux indicateurs basés sur les espèces pour tous les besoins pertinents en matière de politique et de gestion. La CSE travaille, actuellement, à des indicateurs des tendances de la biodiversité à l'aide de l'Indice de la Liste rouge de l'UICN (RLI) et de l'Indice de la Liste rouge échantillonné (SRLI), ainsi que de l'utilisation durable d'ici à 2010 et espère augmenter ses capacités de repérage des changements dans les effets des espèces exotiques envahissantes et des changements climatiques futurs. Basés sur des groupes taxonomiques qui ont été évalués au moins deux fois, le RLI et le SRLI permettent de suivre les tendances dans l'état des espèces dans la durée. À ce jour, des indices RLI ont été mis au point pour toutes les espèces d'oiseaux, de 1988 à 2008, pour toutes les espèces d'amphibiens, de 1980 à 2004 et pour les mammifères, de 1980 à 2008. Ces indices révèlent une détérioration constante de l'état des oiseaux et des amphibiens dans le monde entier. Des indices SRLI sont prêts pour toutes les espèces de vertébrés, y compris les poissons d'eau douce et marins, les reptiles, les coraux bâtisseurs de récifs, les odonata et les crabes d'eau douce. Le RLI de l'UICN a été accepté provisoirement par l'Organisation des Nations Unies comme indicateur de la biodiversité pour l'Objectif du millénaire pour le développement 7 sur un environnement durable. La décision finale sera prise en 2008.

Autres travaux techniques avec le Programme pour les espèces de l'UICN, les bureaux régionaux de l'UICN, d'autres Commissions et d'autres programmes thématiques de l'UICN

Notre engagement, pour la période intersessions 2005-2008 : « Forger des partenariats plus forts et plus synergiques et adopter des programmes de travail conjoints » avec différents secteurs de l'UICN (voir paragraphe 5e, ci-dessus) a donné lieu à quelque projets pionniers et à des orientations éclairées sur les meilleures pratiques. On peut citer les initiatives suivantes :

- i) *Les changements climatiques et la vulnérabilité différentielle des espèces*
À ce jour, les impacts probables des changements climatiques ont été déterminés à partir, soit d'études de cas isolées, soit de la modélisation globale à grande échelle. Personne n'a encore entrepris d'étude empirique d'un grand nombre d'espèces pour comprendre quelles espèces pourraient être les plus vulnérables aux changements climatiques et de quelle manière. Nos travaux sont donc une étape essentielle pour pouvoir intégrer dans les stratégies de planification de la conservation de la biodiversité des mécanismes efficaces d'adaptation aux impacts. En 2006, nous avons soumis un projet de deux ans à la Fondation MacArthur en vue de conduire une étude de ce type et nous avons obtenu USD 400 000.
- ii) *Initiative conjointe CMAP/CSE de planification de la conservation systématique ou sur la base des aires protégées*
À partir de 2005, la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et la CSE ont décidé de lancer une initiative conjointe en vue de produire des lignes directrices sur la planification systématique de la conservation (connue aussi comme planification des paysages au niveau

des aires protégées). Il s'agissait de joindre les forces des deux Commissions dans le domaine de la planification en vue d'assurer la conservation à long terme des valeurs de la biodiversité. Les lignes directrices seront présentées au Congrès mondial de la nature de Barcelone comme un produit conjoint CMAP/CSE. Nous espérons y encourager l'affinement des lignes directrices et leur mise en œuvre, dans le cadre d'ateliers et d'activités de renforcement des capacités.

iii) *Collaboration avec le secteur privé – la puissance de la proposition de valeur de l'UICN*

Depuis quatre ans, nous avons été témoins d'une augmentation spectaculaire de la nécessité d'instaurer une collaboration directe entre le secteur privé et les experts de la CSE en vue d'atténuer les éventuels impacts négatifs des activités du secteur privé sur les espèces. Notre engagement a nécessité une liaison rigoureuse et constante avec le Programme sur le secteur privé et la biodiversité ainsi qu'avec plusieurs de nos bureaux régionaux dans le monde entier – une véritable démonstration du pouvoir d'exécution de la vision « un seul programme » de l'UICN. Exemple de la capacité de la CSE d'influer positivement sur les décisions d'une entreprise : en Inde, l'expansion approuvée d'un port risquait de porter préjudice aux populations de tortues marines de la région. Le Groupe de spécialistes des tortues marines de la CSE a été en mesure de contribuer à un partenariat solide entre l'UICN et le promoteur concerné. Une des grandes forces de la CSE consiste à fournir des avis scientifiques rigoureux et impartiaux et nous prévoyons une demande en augmentation constante dans les années à venir.

iv) *Modes de consommation et de production durables*

Un des quatre principaux objectifs de la CSE concerne l'utilisation durable des espèces et reste un des secteurs fondamentaux de notre travail. Beaucoup de groupes de spécialistes de la CSE sont confrontés au défi considérable qui se pose lorsque des espèces sont menacées par des pratiques non durables alors même qu'elles sont nécessaires à la santé et aux moyens d'existence des êtres humains. On peut citer à ce propos les travaux du Groupe de spécialistes des plantes médicinales qui a joué un rôle insigne durant la période du rapport en mettant au point la norme internationale ISSC-MAP de prélèvement durable de plantes médicinales et aromatiques sauvages (International Standard for Sustainable Wild Collection of Medicinal and Aromatic Plants). Autre exemple : le Groupe de spécialistes des félins a été invité par l'Administration nationale des forêts de Chine à commenter la réévaluation, par la Chine, de l'interdiction imposée en 1993 au commerce intérieur des parties et produits du tigre. Il y a actuellement en Chine plus de 5000 tigres élevés en captivité dans les dites « fermes de tigres » et ce surplus fait monter la pression en faveur d'une réouverture du commerce. Or, on considère que celle-ci ferait courir des risques imprévisibles aux dernières populations de tigres sauvages qui sont extrêmement menacées. Cette question suppose que l'on tienne compte des dynamiques entre l'offre et la demande et que l'on trouve un équilibre entre de profondes connaissances techniques et un sens de la diplomatie dans un monde pluriculturel – talents que possède la CSE et qu'elle offre à l'UICN.

Appui technique aux Accords multilatéraux sur l'environnement

Un des rôles principaux de la CSE consiste à apporter des informations et des avis scientifiques et rigoureux aux différents Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Durant la période du rapport, trois des forums politiques les plus importants pour nous ont tenu leur Conférence des Parties :

1. *La Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) COP7 – Nairobi, Kenya, 2005*

Durant cette réunion, différents sujets d'intérêt pour la CSE ont été abordés, notamment l'inscription des gorilles et des requins pèlerins aux annexes de la CMS mais aussi des projets de résolutions et de recommandations sur les changements climatiques, les prises accidentelles et l'adoption des Principes et lignes directrices d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable. Parmi les exemples de participation directe de la CSE aux activités de la CMS, on peut citer la signature et la participation active à la coordination et à l'application du mémorandum d'accord et du Plan d'action stratégique pour les éléphants d'Afrique de l'Ouest qui fait intervenir 13 États de l'aire de répartition, ainsi que le mémorandum d'accord et le Plan d'action pour la conservation de l'antilope saïga avec la Mongolie, l'Ouzbékistan et le WWF International. Nous sommes en contact régulier avec le Secrétariat de la CMS pour les questions d'intérêt commun.

2. *La Convention sur la diversité biologique (CDB) COP8 – Curitiba, Brésil, 2006 et COP9 – Bonn, Allemagne, 2008*

Il convient tout particulièrement de noter qu'à la COP8, il a été demandé que le travail concernant les indicateurs se concentre sur la mise en évidence des relations entre la biodiversité et l'allègement de la pauvreté, notamment les contributions de la biodiversité aux biens et services écosystémiques. La CSE dispose ainsi d'orientations claires pour poursuivre ses travaux à peine naissants sur les indicateurs de l'utilisation durable, y compris sur la biodiversité qui sert à la médecine et à l'alimentation humaine, la proportion de produits provenant de sources durables et les changements dans l'état des espèces menacées par le commerce. Lors des activités parallèles que nous avons organisées, les discussions ont clairement reflété à quel point l'Indice de la Liste rouge de l'UICN et l'Indice de la Liste rouge échantillonné étaient nécessaires. Nous avons aussi enregistré intérêt et appui pour la mise au point d'indicateurs post-2010 importants, notamment d'indicateurs sur les changements climatiques, sur les maladies et sur la perte et la fragmentation des habitats et des écosystèmes. Nous avons apporté une contribution considérable à la Stratégie mondiale de la CDB pour la conservation des plantes démontrant comment les travaux des groupes de spécialistes de la CSE contribuent à la réalisation de tous les objectifs. De nouveaux outils d'évaluation en préparation ont été présentés à la COP8 de la CDB. À l'occasion de la COP9, l'UICN a présenté une synthèse plus précise de tous les travaux entrepris pour contribuer à l'application de la Stratégie.

3. *La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) CdP14, La Haye, Pays-Bas, 2007*

Comme nous le faisons depuis de nombreuses années, le Programme pour les espèces, en collaboration avec les membres de la CSE et les présidents des groupes de spécialistes, a publié les Analyses UICN/TRAFFIC des propositions d'amendements des annexes de la CITES pour la CdP14. La CSE a directement participé à l'évaluation de questions relatives au commerce et à la conservation des espèces et notamment : des requins, des esturgeons, des polyodons, des légines, des grands félins et des rhinocéros d'Asie, des éléphants et des rhinocéros d'Afrique, des antilopes saïga et du Tibet, des tortues d'eau douce et des tortues terrestres. La réunion a été occupée par de nombreuses propositions d'inscription des espèces aux annexes de la CITES et par bien d'autres questions, notamment les liens entre le commerce des espèces CITES et les moyens d'existence et, surtout, la propre vision stratégique de la CITES (2008-2013) et ses liens avec la Convention sur la diversité biologique et d'autres instruments politiques. La CdP fut précédée par une réunion de trois jours des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique au sein de laquelle le Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique de la CSE continue de jouer un rôle essentiel. Les travaux de l'UICN, de la CSE et de ses groupes de spécialistes, en particulier, ont été commentés à de nombreuses reprises par les participants.

7. Gouvernance

Le fait que nous ayons réussi à tenir nos engagements est, en grande partie, à mettre au crédit d'une direction forte et d'une bonne gouvernance qui se traduisent comme suit :

a) *Participation active de la Présidente de la CSE au Conseil et évaluation indépendante de la Commission*

Dans la période intersessions 2005-2008, j'ai assisté à toutes les réunions du Conseil et j'ai pris une part active aux travaux du Comité du Programme et des politiques, du Groupe d'étude sur la gouvernance et du Groupe de travail du Conseil de l'UICN sur « un seul programme ». Mon travail de Présidente a été évalué (conformément à l'article 78. c du Règlement) et la Commission a fait l'objet d'une évaluation indépendante (conformément à la Résolution 19.2).

b) *Un Comité directeur très efficace*

Une des forces principales de la CSE repose sur son Comité directeur extrêmement expérimenté et d'une grande qualité technique. Le Comité directeur est formé de 18 membres – universitaires de très haut niveau ou dirigeants de plusieurs organisations internationales de la conservation parmi les plus en pointe. Malgré leur engagement envers leur poste rémunéré, les membres ont fait preuve d'un dévouement total pour leurs rôles et leurs tâches respectifs au sein du Comité directeur de la CSE.

- c) *Des sous-comités et groupes de travail totalement opérationnels*
 Durant la période intersessions, une partie de la réussite de la CSE est due au travail de plusieurs sous-comités et groupes de travail exceptionnels – chacun ayant reçu un mandat spécifique. Trois sous-comités taxonomiques ont été formés, à savoir sur la conservation des invertébrés, du milieu marin et des plantes. Il leur a été demandé de représenter les intérêts de leurs secteurs respectifs dans le réseau de la CSE, d'aider à organiser leur travail selon les priorités et d'améliorer leur participation stratégique aux travaux de la CSE et d'autres éléments de l'UICN. Trois sous-comités thématiques ont été formés, à savoir sur les évaluations de la biodiversité, les indicateurs de la biodiversité et l'utilisation durable. Ces sous-comités ont joué des rôles très spécifiques au sein de la CSE, supervisant et pilotant notre travail dans certains des domaines les plus critiques – l'évaluation de la Liste rouge, le maintien des normes de la Liste rouge, l'élaboration de politiques d'importance critique sur les sources et l'utilisation des données, la mise au point des indicateurs basés sur les espèces et nos travaux intersectoriels dans le domaine de l'utilisation durable. Plusieurs groupes de travail à court terme ont été établis durant la période intersessions dans le plus important a été le Groupe de travail sur la restructuration de la CSE qui a été chargé de la question 5a, ci-dessus.
- d) *Nomination des présidents des groupes de spécialistes*
 La nomination des présidents et vice-présidents des 109 groupes de spécialistes de la CSE ainsi que des autorités pour la Liste rouge en fonction du mandat officiel de la CSE s'est passée sans heurt. La plupart des nominations étaient faites à la fin de 2005 et nous avons procédé à différents ajustements depuis, suite à des démissions et réductions d'effectifs. Durant cette période, la Commission a perdu quelques membres distingués et fort appréciés, pour cause de mauvaise santé ou de décès. La plupart des présidents que nous avons nommés se sont bien acquittés de leur rôle de chef de groupe d'experts bénévoles, faisant cadeau de leur temps à l'UICN – une tâche qui ne saurait être sous-estimée.
- e) *Nomination des membres*
 Chaque président de groupe de spécialistes est chargé de nommer les membres de son groupe. Fin janvier 2008, 7495 membres étaient inscrits au système d'enregistrement de la Commission – ce chiffre augmente régulièrement, au fur et à mesure des nouvelles nominations.
- f) *Première réunion historique des présidents de groupes de spécialistes de la CSE*
 Un des grands événements de la période intersessions 2005-2008 a été la toute première réunion des présidents des groupes de spécialistes de la CSE, en février 2008, à Al Ain, aux Émirats arabes unis. Il s'agissait de rendre hommage au bénévolat des présidents et de reconnaître leur contribution énorme à la conservation mondiale des espèces depuis 60 ans. En présence de la majeure partie de la CSE et des dirigeants du Secrétariat de l'UICN, du Siège et des régions, la réunion a connu un succès retentissant. Nous y avons discuté de la refonte de la CSE, de la politique de l'UICN, du Congrès mondial de la nature, d'outils pour la planification de la conservation des espèces et des sites, de communication, de réseaux et de bien d'autres choses – ainsi, les présidents ont pu échanger connaissances et expérience.
- g) *Se redéfinir pour l'avenir*
 La CSE ayant presque 60 ans et ayant connu une forte expansion dans cette période, certains se demandaient si la coordination et l'appui à plus de 7500 membres et environ 109 groupes était encore viable. D'autres se demandaient aussi si la CSE pouvait se conduire et conduire les autres vers l'avenir tout en maintenant sa crédibilité de fournisseur d'information scientifique relative aux espèces faisant autorité – compte tenu, notamment, du monde de plus en plus politisé dans lequel nous vivons et de la complexité des défis à relever. C'est pour cela que le Groupe de travail sur la restructuration de la CSE a été établi, en 2005. Le Groupe a passé en revue les nombreuses évaluations indépendantes et internes ainsi que les études des besoins conduites par la CSE et l'UICN depuis 10 ans, sans oublier l'étude du bénévolat de la CSE en 2001 et l'enquête téléphonique réalisée auprès des présidents des groupes de spécialistes en 2007. Le Groupe de travail a conclu qu'il était temps de restructurer la CSE pour garantir qu'elle soit mieux en mesure d'apporter sa puissance collective à un monde en évolution rapide. D'après le modèle pression-état-réponse qui sous-tend notre nouveau Plan stratégique, le concept fondamental de la restructuration établit une séparation entre les activités d'évaluation de la Liste rouge de la CSE et notre travail d'analyse des menaces pesant sur la biodiversité et

d'atténuation de ces menaces par des actions de conservation collectives. Ce changement garantit l'indépendance, l'objectivité et la crédibilité du processus de la Liste rouge.

8. Finances

Les finances de la CSE restent un problème difficile. Le Fonds des opérations de la Commission ne suffit pas à couvrir les besoins de gouvernance de la Commission et du bureau de la Présidente de la CSE. Les fonds du budget central accordés au Programme pour les espèces ne couvrent même pas les fonctions essentielles de maintien des normes de la Liste rouge, de production annuelle de la Liste rouge ou de fourniture de l'appui nécessaire à la Commission. Il faut lever des fonds auprès de sources extérieures pour la contribution programmatique de la CSE, dans un environnement où le financement est de plus en plus compétitif et de moins en moins favorable à la biodiversité.

- a) Le Fonds des opérations de la Commission est passé de CHF 267 000 à 297 000 par année dans la période intersessions. Ce Fonds contribue au fonctionnement du bureau de la présidente de la CSE et à la gouvernance des différents sous-comités de la CSE. Malgré l'attribution très serrée, nous avons essayé de reporter une partie des fonds, chaque année, sur l'année suivante afin de prévoir des besoins plus importants tels que la réunion des présidents des groupes de spécialistes de la CSE et la contribution de notre Commission au Congrès mondial de la nature.
- b) Comme convenu par le Comité directeur de la CSE en 2006, toutes les émissions de carbone issues de voyages payés par le Fonds des opérations de la Commission de la CSE sont désormais compensées dans le Fonds carbone de l'UICN. Les montants compensés pour les voyages payés par le Fonds des opérations de la Commission atteignent en moyenne environ CHF 2500 par an – ce qui, tout en étant pratiquement insignifiant, est au moins un geste de bonne volonté.
- c) Comme mentionné au début de ce rapport, les fonds versés par la Wildlife Conservation Society, la Fondation MAVVA, la World Association of Zoos and Aquaria, la Chicago Zoological Society et Conservation International ont été d'importance capitale car ils m'ont permis de jouer mon rôle de Présidente de la CSE à plein temps. Ils ont aussi permis d'engager un cadre supérieur à mi-temps pour la Commission et de couvrir une partie de mes dépenses de voyage.
- d) Actuellement, le Programme pour les espèces reçoit un financement administratif de l'UICN s'élevant à environ CHF 1 000 000 par an – moins de 1 % du budget global de l'UICN. Cet argent sert à obtenir environ quatre fois cette somme auprès de donateurs externes. Le modèle de financement de l'UICN mettant l'accent sur les projets continue d'exercer des contraintes importantes sur la capacité du Programme de fournir l'appui central requis par la Commission.

9. Conclusion

Ayant adhéré à la vision « un seul programme » de l'UICN, la CSE et le Programme pour les espèces ont révisé le Plan stratégique pour les espèces pour la période intersessions 2009-2012 qui sera plus directement lié à la vision, aux objectifs et aux priorités thématiques de l'UICN. Le Plan sera accompagné d'un plan opérationnel de quatre ans. La finalisation de la stratégie et du plan opérationnel coïncidera avec le Congrès mondial de la nature de Barcelone.

Malgré les contraintes financières, la période intersessions 2005-2008 a vu de nombreuses victoires, grandes et petites, pour la CSE et le Programme pour les espèces. De nombreuses initiatives ont vu le jour qui ont maintenant porté leurs fruits. Durant toute la période, une bonne planification et une réflexion stratégique nous ont placés dans une excellente position pour faire face aux nouveaux défis qui se poseront dans la prochaine période intersessions et au-delà.

Commission mondiale des aires protégées (CMAP) Rapport 2004–2008 du Président, Nikita Lopoukhine

Introduction

La CMAP est le réseau mondial d'experts des aires protégées de l'UICN. Comme ce fut confirmé au Congrès mondial de la nature de Bangkok, en 2004, la CMAP a pour mission de : **promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines**. Pour accomplir cette mission, la CMAP a l'ambition de devenir la source mondiale et reconnue d'avis, d'appui et d'expertise pour les aires protégées. Le programme de la CMAP est entièrement intégré avec celui du Programme de l'UICN pour les aires protégées (PAP), dans l'esprit du concept « un seul programme » de l'UICN. Dans la période 2004–2008, la Commission s'est principalement concentrée sur l'application des résultats du Congrès mondial sur les parcs de 2003 et sur le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique. Le présent rapport retrace brièvement les principales réalisations de cette période 2004–2008.

Ces priorités ont influé sur la conception et la nomination d'un Comité directeur et sur l'élaboration du Plan stratégique CMAP-UICN. Le présent rapport est ordonné selon les orientations stratégiques principales du Plan stratégique et de la structure régionale de la Commission.

Conserver la biodiversité - Priorité au milieu marin

En collaboration et en appui à nos partenaires pour des activités relatives aux aires marines protégées (AMP) dans tous les océans de la planète, nous avons pris notamment l'initiative de réunir un sommet mondial sur les AMP à Washington, Etats-Unis, en 2007. La coalition qui en est résultée a rassemblé des ressources de membres de l'UICN (CI, TNC, WWF États-Unis) pour créer un poste de coordonnateur pour les AMP au sein de l'unité CMAP-Marin. Cette unité a pris une grande expansion et comprend maintenant des membres de 50 pays. Grâce à une subvention de la Fondation Packard, nous avons rédigé un plan d'activités assorti d'une stratégie de financement. CMAP-Marin a joué un rôle essentiel dans les préparatifs et la tenue de la première Conférence internationale sur les aires marines protégées, en Australie.

CMAP-Marin s'est dotée d'un plan d'action (dans les trois langues de l'UICN) qui comprend la mise en œuvre d'un portail Web pour les AMP en vue de renforcer l'efficacité des réseaux d'AMP. En outre, avec Google et National Geographic, nous déployons des efforts concertés pour améliorer l'accès du public aux AMP, sa connaissance des AMP et les progrès d'application des réseaux d'AMP. Des travaux ont commencé sur l'établissement d'une liste des aires protégées marines de qualité garantie qui pourra servir à l'établissement de rapports et à l'analyse, au niveau mondial, des progrès des AMP.

Conserver la biodiversité - Priorité aux montagnes

Cette période a été marquée par le décès tragique de membres qui étaient des piliers de la commission, Mingma Sherpa et Chandra Garung.

Nous avons réussi à retenir et motiver les plus de 500 experts du biome des montagnes de la CMAP en mettant notamment en place un serveur de listes actif et un bulletin intitulé « Update » sur les questions relatives aux montagnes ; en parrainant trois forums internationaux pour faciliter les contacts dans le domaine de la conservation des montagnes ; et en publiant : *Guidelines for Planning and Managing Mountain Protected Areas* (en anglais, espagnol et russe), *Managing mountain protected areas: Challenges and responses for the 21st Century* et *Managing Protected Areas: A Global Guide*.

Science, connaissances et gestion

Comptant plus de 130 membres de la CMAP, cette direction stratégique comprend aussi des groupes de travail sur les catégories d'aires protégées, les paysages protégés, les zones de nature sauvage et la gestion de l'information. En outre, un programme sur les espèces exotiques envahissantes et les aires protégées a été lancé.

Durant la période, nous nous sommes particulièrement concentrés sur le projet « *Consolider notre patrimoine : suivi et gestion pour le succès dans les biens du patrimoine mondial* ». En collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le projet a mis à l'essai le Cadre UICN-CMAP d'évaluation de l'efficacité de la gestion dans neuf biens du patrimoine mondial, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Des projets visant à élargir l'application de cette méthode à d'autres biens du patrimoine mondial mais aussi à d'autres aires protégées, sont en cours. Dans le cadre de *l'étude mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées*, en collaboration avec l'université du Queensland, le WWF International, The Nature Conservancy et le PNUE-WCMC, des informations ont été compilées sur des évaluations de plus de 6000 aires protégées dans plus de 80 pays. Les résultats ont été annoncés à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial de la CDB sur les aires protégées, en février 2008 et serviront indicateurs pour le projet « Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité 2010 ».

Les membres de la CMAP ont conduit des ateliers de formation et de renforcement des capacités pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion en Europe, en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est. L'objectif consiste à constituer un réseau de personnes ayant les connaissances et les capacités nécessaires pour aider les pays à remplir leurs engagements en matière d'efficacité de la gestion dans le cadre du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées.

Le Groupe de travail sur les catégories est en train de réviser les lignes directrices des catégories de gestion des aires protégées établies par l'UICN, en application d'une résolution du Congrès de l'UICN à Amman. Il s'agit d'éclaircir l'application du système des catégories à la lumière des problèmes actuels, du changement d'attitude et du changement de conditions dans les aires protégées. Un « sommet » sur les catégories a eu lieu à Almeria, Espagne, en 2007. Les lignes directrices révisées devraient être terminées à temps pour le Congrès mondial de la nature de Barcelone.

Le Groupe de travail sur les zones de nature sauvage a inauguré un nouveau site Web en vue de mettre sa composition à jour, de publier des documents (y compris une somme croissante de matériel sur les zones de nature sauvage - cartes, lois/déclarations politiques) et de demander/obtenir des commentaires sur des projets de documents. Ce Groupe de travail a publié le manuel sur les lois et politiques relatives aux zones de nature sauvage (Handbook on International Wilderness Law and Policy) et lancé le Projet planète sauvage (Wild Planet Project) qui donne un aperçu de la conservation des zones de nature sauvage. Le Groupe de travail a également préparé et tenu avec succès le 8^e Congrès mondial sur les zones de nature sauvage en Alaska et commence les préparatifs du 9^e Congrès au Mexique en 2009.

Renforcement des capacités

Le réseau d'apprentissage sur les aires protégées (PALNet) www.parksnet.org/ a été lancé avec grand succès à l'occasion du 2^e Congrès sur les aires protégées d'Amérique latine. Cette plate-forme virtuelle permet à chaque personne ayant un lien avec les aires protégées d'avoir facilement accès à une base de données collective où l'on peut facilement trouver des documents, des projets et des experts.

Plusieurs ateliers consacrés à l'examen et au renforcement des capacités de mise en œuvre du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique ont eu lieu au Cap, Afrique du Sud, en Inde et au Sabah, Malaisie. Les vice-présidents régionaux de la CMAP, des membres de l'UICN et le Secrétariat de la CDB, entre autres partenaires, y ont pris part.

Le Groupe de travail sur le financement durable a terminé une enquête mondiale sur le financement et les dépenses des aires protégées en 2007. Les résultats ont donné un chiffre moyen de USD9,04 investis par hectare et par an dans les aires protégées existantes mais les coûts étaient extrêmement variables tant au niveau national qu'entre les pays. Cette enquête a démontré que les gouvernements

continuent de financer les aires protégées dans le cadre de l'équilibre budgétaire plutôt que sur la base des besoins. L'enquête souligne à quel point il importe que les gouvernements continuent de financer les aires protégées comme un bien public. À Londres, en 2007, une réunion a mis en vedette des programmes pour les aires protégées financés par des fonds de compensation des émissions de carbone. Il importe d'établir des normes d'application universelle si l'on veut reconnaître la valeur de tels programmes.

Le Groupe de travail sur le tourisme a fourni des avis sur demande sur différentes questions et a établi qu'il est possible de réaliser une collecte mondiale des données sur le tourisme dans les parcs, activité qui sera mise en œuvre. Les liens entre le tourisme et le financement des aires protégées ont été étudiés et les résultats présentés à la réunion de Rome du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées, dans un document intitulé « Improving protected area finance through tourism ». Le Groupe a aussi publié *Tourism and Protected Areas: Benefits Beyond Boundaries*.

Gouvernance, communautés et moyens d'existence

Ce projet, géré conjointement par la CMAP et la CPEES, avait pour objet de promouvoir des formes multiples d'aires protégées et leur bonne gouvernance, en particulier au niveau national et local. La « matrice UICN de gouvernance des aires protégées » a été publiée. Le concept de gouvernance des aires protégées, tant du point de vue du « type » que de la « qualité » a été affiné. Dans une dizaine de pays, nous avons apporté un appui technique et organisé de nombreux ateliers et des missions. Nous avons exercé un suivi du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées du point de vue de la participation communautaire à la gouvernance des aires protégées et des aires conservées par les communautés (ACC).

La connaissance et l'application largement répandue des ACC ont été considérablement élargies tandis qu'étaient menées des évaluations régionales de leur statut et de leurs besoins. Des documents, des études de cas et de l'information ont été mis à disposition. Une alliance mondiale aux aires conservées par les communautés est en train de voir le jour, fruit d'un atelier international sur les ACC organisé en Turquie.

Nous avons œuvré au renforcement des capacités en mettant sur pied des réseaux d'apprentissage régionaux pour la cogestion des aires protégées avec les populations autochtones et les réseaux régionaux. Un nouveau cahier des charges a été établi pour les gestionnaires d'aires protégées en Afrique de l'Ouest et sa mise à l'essai s'est effectuée au Maroc, de manière aussi bien théorique que pratique.

Parmi les publications, il faut citer *Protected Landscapes and Agrobiodiversity Value* et *Community Conserved Areas: a review of status and needs after Durban 2003 and CBD COP7 2004 - Preliminary Synthesis*.

Un groupe de travail de la CMAP a été chargé de mettre en œuvre la résolution 3.063 « Les villes et la conservation ». Le groupe de travail s'est concentré sur le rôle fondamental des aires protégées qui établissent un lien entre les populations urbaines et la nature et fournissent des services en nature aux villes et à leurs résidents. Cet effort explicatif a porté sur les aires protégées urbaines et sur l'établissement de liens avec les institutions urbaines.

Notes sur les activités régionales

Une attention constante a été accordée au renforcement du réseau par un recrutement sélectif et par le renforcement de la communication entre les membres, au sein des régions. Parmi les initiatives particulières, on peut citer le fait d'avoir obtenu que le gouvernement du Bénin déclare une journée pour les aires protégées et une semaine d'exposition sur ce thème. Plusieurs lignes directrices de la CMAP sur les meilleures pratiques ont été traduites en russe, en thaï, en bahasa indonesia et en arabe, ce qui a considérablement élargi la portée et l'application de ces publications.

Les vice-présidents de la CMAP ont organisé plusieurs ateliers et congrès et des ouvrages ont été publiés durant cette période. Ces activités ont été réalisées dans le cadre de partenariats avec des parrainages très divers. Les références qui suivent, aux régions CMAP, fournissent le lien permettant un suivi avec chaque vice-président régional.

- *Managing Protected Areas in Times of Change: Leadership in Governance of Protected Areas.* CMAP Caraïbes
- *Protected Areas: buffering nature against climate change. Rapport d'un colloque WWF-Australie et Commission mondiale des aires protégées de l'UICN.* CMAP Australie et Nouvelle-Zélande
- *Proceedings of the Regional Conference and the Kinabalu Action Plan.* CMAP Asie du Sud-Est
- *Gap Analysis for terrestrial protected areas.* CMAP Asie du Sud-Est
- *Case studies on protected areas management in SEA.* CMAP Asie du Sud-Est
- *Assessment of Institutional Arrangements of three pilot protected areas in SEA.* CMAP Asie du Sud-Est

Les vice-présidents régionaux ont apporté une assistance technique active en matière de : mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées ; renforcement des capacités, y compris établissement de centres de formation et concentration sur des méthodes de formation des formateurs ; gestion du patrimoine mondial ; problèmes spécifiques des aires protégées ; mise à jour de la base de données mondiale sur les aires protégées ; évaluation au niveau national des aires protégées ; questions de parité dans le cadre de la gestion des aires protégées ; évaluations de l'efficacité de la gestion ; financement obtenu, en particulier pour les communautés autochtones qui participent à la gestion des aires protégées ; conservation et connectivité ; analyse des lacunes pour des intérêts à la fois marins et terrestres ; ouverture de communication avec les communautés locales autour des aires protégées ; création et gestion d'aires protégées ; aires protégées transfrontières.

Les services de vérification et de certification de la CMAP ont fait l'objet de demandes croissantes en vue de l'évaluation de la création et de la gestion d'aires protégées en fonction des catégories UICN.

Patrimoine mondial

La CMAP a continué de contribuer à l'évaluation et au suivi des biens du patrimoine mondial, dans le monde entier comme prévu par la Convention du patrimoine mondial tout en cherchant, simultanément, à améliorer les performances. Une évaluation indépendante du travail de l'UICN concernant le patrimoine mondial a été entreprise et son application progresse au fur et à mesure de la mise à disposition de ressources financières. Un effort particulier a été déployé en vue de mettre sur pied un fonds indépendant pour le patrimoine mondial naturel, de renforcer les capacités des membres de la CMAP qui s'acquittent des missions sur le terrain et d'encourager l'utilisation des biens du patrimoine mondial comme modèles pour la promotion des avantages d'aires protégées efficaces pour la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Activités internationales où la présence de la CMAP a été remarquée

- Groupe de travail spécial de la CDB sur les aires protégées, Montecatini (juin 2005) – organisation d'activités parallèles et discours du Président en plénière
- Premier Congrès sur les aires protégées marines (IMPAC), Australie (octobre 2005) – coparrainage de la CMAP
- Conservation et utilisation durable dans les aires protégées et les corridors protégés, Brésil (octobre 2005) – coparrainage de la CMAP
- 8^e Conférence des Parties (COP8) à la CDB, Curitiba, Brésil (mars 2006) – organisation d'activités parallèles par la CMAP
- 8^e Congrès mondial sur les zones de nature sauvage, Anchorage, Alaska (novembre 2006) – organisé par le Groupe de travail de la CMAP sur les zones de nature sauvage, allocution du Président en plénière et lancement d'un ouvrage sur les aires protégées transfrontières, sous la direction du Président adjoint
- Congrès brésilien sur les aires protégées (juin 2007) – discours, en plénière, du Président et d'autres membres de la CMAP
- Conférence sur les parcs, la paix et les partenariats pour commémorer le 75^e anniversaire du Parc international de la paix Waterton Glacier (septembre 2007) – discours du Président en plénière et synthèse finale par le Président adjoint
- 2^e Congrès latino-américain, Bariloche, Argentine (octobre 2007) – Programme organisé par la CMAP avec la participation de nombreux membres de la CMAP
- 2^e réunion du Groupe de travail spécial de la CDB sur les aires protégées, Rome (février 2008)

- ateliers de formation organisés par la CMAP
- 9^e Conférence des Parties à la CDB, Bonn (mai 2008) – organisation d'activités parallèles par la CMAP.

Autres initiatives importantes

La CMAP et le PAP de l'UICN organisent un forum mondial annuel pour les dirigeants des aires protégées, en collaboration avec le service des parcs du pays hôte. Des dirigeants du monde entier ont saisi cette occasion pour partager leur souci ainsi que des solutions et pour apporter à l'UICN des avis sur les priorités auxquelles doivent faire face les services responsables des aires protégées. Le Canada, le Mexique et l'Écosse ont organisé les trois premiers forums.

L'Afrique du Sud a organisé, au Cap, une assemblée des participants invités à la réunion Durban+5. Le but était d'examiner les engagements issus du Congrès mondial sur les parcs de Durban et de fixer la voie à suivre pour les cinq prochaines années ainsi que de commencer à formuler des idées concernant le prochain Congrès mondial sur les parcs.